

3.2/ Rotations

Rotations pratiquées	n° parcelle	Surface (ha)
maïs - maïs - blé		

3.3/ Pratiquez vous des couverts végétaux ?

Nature	Surface (ha)
moutarde	20

4/ Eléments fertilisants

4.1/ Avez-vous acheté ou vendu et/ou donné des effluents d'élevage ?

Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)	Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)
Fumier de bovins			Fientes séchées de volailles		
Compost de fumier de bovins			Fumier de porcs		
Purin de bovin			Fumier de volailles industrielles		
Lisier de veau			Fumier de volailles label plein air		
Lisier de bovins			Lisier de porcs		500
Fientes humides de volailles					

4.2/ Quantité de fumier et ou de lisier épandu selon le type de culture

Type d'effluent	Quantité t ou m ³ /ha	Culture	surface (ha)	époque
Fumier de bovins	30	maïs	43	P
Fumier de bovins				
Purin de bovin				
Lisier de veau				
Lisier de bovins				
Fientes humides de volailles				
Fientes séchées de volailles				
Fumier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs	25	maïs	20	P

4.3/ Achat ou vente de fourrage

	Type de fourrage (paille, foin ...)	Quantité (t)
Achat	paille	120
Vente		

4.4/ Engrais Minéraux

Nature de la culture	Type d'engrais	Quantité (kg/ha/an)	Surface (ha)	Nombre de passage	Epoque
maïs	ammo 33,5	200	43	1	P
céréales	ammo 33,5	400	6,5	2	P

5/ Produits phytosanitaires

Nature de la culture	Produit employé	Dose (ha/an)	Epoque
Voir tableau			

6/ Ou stockez-vous les produits ?

local phyto - traitement fait par ETA

7/ Evolution de l'exploitation à moyen terme

mise en GAEC - système céréales

8/ Respect de la réglementation

	Oui	Non
Exploitation sous le régime de la déclaration		plus concerné
Exploitation sous le régime de l'autorisation (installation classée)		
Zone vulnérable	x	
Mise aux normes	x	
Plan d'épandage	x	
Cahier d'épandage	x	

9/ Contrainte PAC

	Maïs	Céréales	Jachère	Prairies temporaires	Autres	100% DPU
Terres primées (en ha)						
Terres primables (en ha)						

10/ Inventaire des parcelles drainées

n° parcelle	Surface (ha)

11/ Stockage de fuel

Volume	type (au sol ou enterrée)	Protection (double paroi ou bac de rétention)

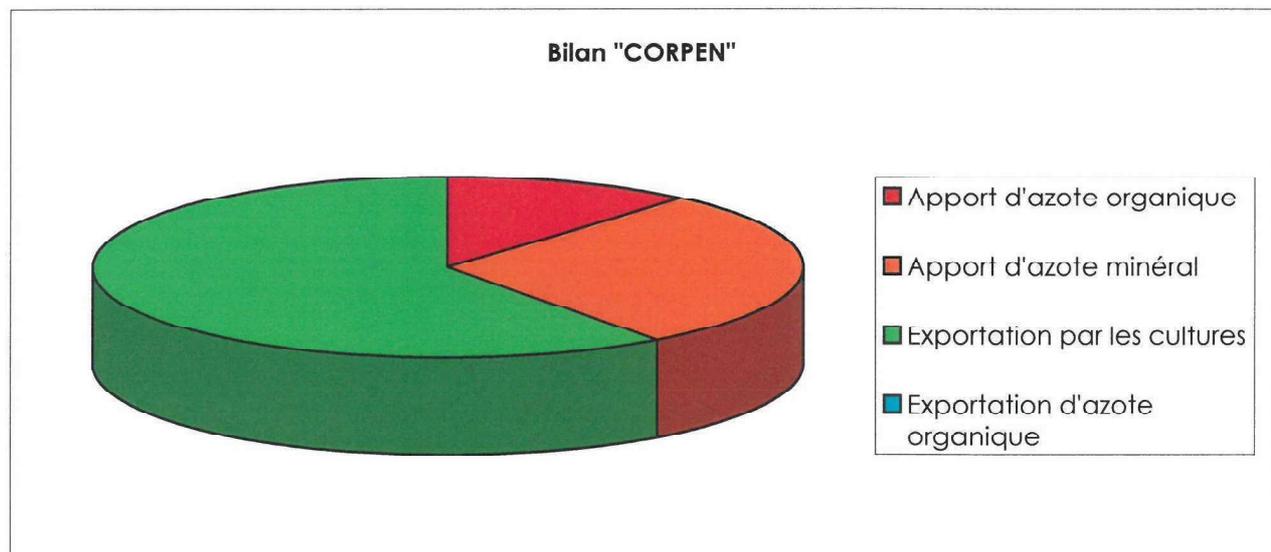
12/ Existe-t'il un (ou des) puits ou forage(s) sur votre exploitation ?

Nature	Profondeur	Débit

Numéro de l'exploitant	6
Surface Agricole Utile	75

Apport d'azote organique	2 000	en kg d'azote (N)
Apport d'azote minéral	5 025	en kg d'azote (N)
Exportation par les cultures	10 498	en kg d'azote (N)
Exportation d'azote organique	0	en kg d'azote (N)
Bilan à l'échelle de l'exploitation	-3 473	en kg d'azote (N)
Bilan / S.A.U.	-46	en kg d'azote (N) / ha de S.A.U.

estimation azote organique épandable	33	en kg d'azote (N) / ha de S.P.E.
Azote organique non maîtrisable	0	en kg d'azote (N)



Exploitant	7
-------------------	----------

1/ Généralités sur l'exploitation

S.A.U. totale (ha)	115	
Surface concernée dans la zone d'étude (ha)		2,5
SAU autorisée à l'épandage	115	
Activités principales	Bovins lait -volailles	
statut juridique	EARL	

2/ Recensement des cheptels

2.1/ Bovins

	Effectif	Nombre de mois en stabulation		Effectif	Nombre de mois en stabulation
Vaches laitières	90	5	Mâles < 1 an		
Production laitière moyenne (l/an)			Mâles 1-2 ans		
Femelles < 1 an	20	12	Mâles > 2 ans		
Femelles 1-2 ans	20	12	Veaux boucherie		
Femelles > 2 ans	20	5	Vaches nourrices		

2.2/ Porcs

	Effectif	Nombre de bandes/an
Truies mères		
Porc à l'engrais		

2.3/ Volailles

	Effectif	Surface (m²)	Nombre de bande/an
Poules œufs de consommation			
Poules œufs couvage			
Poulettes			
Poulets de chair			
Dindes et dindons	8200	1000	2,7
Pintades			
Canards à rôtir			
Canards à gaver			
Oies (à rôtir, à gaver)			
Pigeons, cailles			

2.4/ Autres

	Effectif	Temps en bâtiment		Effectif	Temps en bâtiment
lapines mères			Chèvres		
Juments selle et course			Chevrettes		
juments lourdes			Autres caprins		
Chevaux selle et course			Brebis nourrices		
Chevaux lourds			Brebis laitières		
Anes mulets			Agnelles		
			Autres ovins		

3/ Production végétales

3.1/ Cultures pratiquées

Nature	Surface (ha)	Rendement	Nature	Surface (ha)	Rendement
Prairie temporaire	32	7	Blé	35	78
Prairie permanente			Orge		
Jachère			Triticale		
Maïs fourrage	38	12	colza	10	47
Maïs grain			autres		

3.2/ Rotations

Rotations pratiquées	n° parcelle	Surface (ha)
maïs- blé - colza (sur zone)		

3.3/ Pratiquez vous des couverts végétaux ?

Nature	Surface (ha)
moutarde	12
RGI	26

4/ Eléments fertilisants

4.1/ Avez-vous acheté ou vendu et/ou donné des effluents d'élevage ?

Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)	Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)
Fumier de bovins			Fientes séchées de volailles		
Compost de fumier de bovins			Fumier de porcs		
Purin de bovin			Fumier de volailles industrielles		
Lisier de veau			Fumier de volailles label plein air		
Lisier de bovins			Lisier de porcs		0
Fientes humides de volailles					

4.2/ Quantité de fumier et ou de lisier épandu selon le type de culture

Type d'effluent	Quantité t ou m ³ /ha	Culture	surface (ha)	époque
Fumier de bovins	50	maïs	38	P
Fumier de bovins				
Purin de bovin				
Lisier de veau				
Lisier de bovins	40	prairie	32	P
Fientes humides de volailles				
Fientes séchées de volailles	10	maïs	38	P
Fientes séchées de volailles		colza	10	A
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				

4.3/ Achat ou vente de fourrage

	Type de fourrage (paille, foin)	Quantité (t)
Achat		
Vente		

4.4/ Engrais Minéraux

Nature de la culture	Type d'engrais	Quantité (kg/ha/an)	Surface (ha)	Nombre de passage	Epoque
maïs	starter	20	38	1	P
colza	ammo 33,5	120	10	1	P
	ammo 24	400	10	1	P
céréales	ammo 33,5	650	35	2	P
	urée				
prairie	ammo 33,5	120	32	2	P

5/ Produits phytosanitaires

Nature de la culture	Produit employé	Dose (ha/an)	Epoque
Voir tableau			

6/ Ou stockez-vous les produits ?

local phyto - pulvé aux normes

7/ Evolution de l'exploitation à moyen terme

rythme de croisière

8/ Respect de la réglementation

	Oui	Non
Exploitation sous le régime de la déclaration	x	VL
Exploitation sous le régime de l'autorisation (installation classée)	X	volailles
Zone vulnérable	x	
Mise aux normes	x	
Plan d'épandage	x	
Cahier d'épandage	x	

9/ Contrainte PAC

	Mais	Céréales	Jachère	Prairies temporaires	Autres	100% DPU
Terres primées (en ha)						en cours
Terres primables (en ha)						

10/ Inventaire des parcelles drainées

n° parcelle	Surface (ha)

11/ Stockage de fuel

Volume	type (au sol ou enterrée)	Protection (double paroi ou bac de rétention)

12/ Existe-t'il un (ou des) puits ou forage(s) sur votre exploitation ?

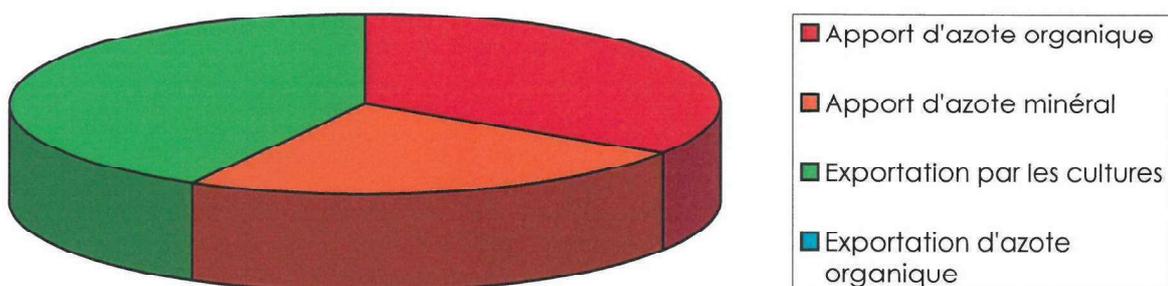
Nature	Profondeur	Débit

Numéro de l'exploitant	7
Surface Agricole Utile	115

Apport d'azote organique	15 861	en kg d'azote (N)
Apport d'azote minéral	11 176	en kg d'azote (N)
Exportation par les cultures	19 558	en kg d'azote (N)
Exportation d'azote organique	0	en kg d'azote (N)
Bilan à l'échelle de l'exploitation	7 478	en kg d'azote (N)
Bilan / S.A.U.	65	en kg d'azote (N) / ha de S.A.U.

estimation azote organique épandable	138	en kg d'azote (N) / ha de S.P.E.
Azote organique non maîtrisable	5 921	en kg d'azote (N)

Bilan "CORPEN"



Exploitant	8
-------------------	----------

1/ Généralités sur l'exploitation

S.A.U. totale (ha)	110	
Surface concernée dans la zone d'étude (ha)		2,1
SAU autorisée à l'épandage	85	
Activités principales	Céréales - génisses	
statut juridique	SCEA	

2/ Recensement des cheptels

2.1/ Bovins

	Effectif	Nombre de mois en stabulation		Effectif	Nombre de mois en stabulation
Vaches laitières			Mâles < 1 an		
Production laitière moyenne (l/an)			Mâles 1-2 ans	1	4
Femelles < 1 an			Mâles > 2 ans		
Femelles 1-2 ans	35	4	Veaux boucherie		
Femelles > 2 ans			Vaches nourrices		

2.2/ Porcs

	Effectif	Nombre de bandes/an
Truies mères		
Porc à l'engrais		

2.3/ Volailles

	Effectif	Surface (m²)	Nombre de bande/an
Poules œufs de consommation			
Poules œufs couvage			
Poulettes			
Poulets de chair			
Dindes et dindons			
Pintades			
Canards à rôfir			
Canards à gaver			
Oies (à rôfir, à gaver)			
Pigeons, cailles			

2.4/ Autres

	Effectif	Temps en bâtiment		Effectif	Temps en bâtiment
lapines mères			Chèvres		
Juments selle et course			Chevrettes		
juments lourdes			Autres caprins		
Chevaux selle et course			Brebis nourrices		
Chevaux lourds			Brebis laitières		
Anes mulets			Agnelles		
			Autres ovins		

3/ Production végétales

3.1/ Cultures pratiquées

Nature	Surface (ha)	Rendement	Nature	Surface (ha)	Rendement
Prairie temporaire	15	7	Ble	50	80
Prairie permanente			Orge		
Jachère			Triticale		
Mais fourrage	5	14	colza	11	40
Mais grain	11	98	feverolle	10,5	45
			luzerne	3	13

3.2/ Rotations

Rotations pratiquées	n° parcelle	Surface (ha)
colza - maïs- blé -colza		
ou feverolle		

3.3/ Pratiquez vous des couverts végétaux ?

Nature	Surface (ha)
phacélie/feverolle	25-30 ha

4/ Eléments fertilisants

4.1/ Avez-vous acheté ou vendu et/ou donné des effluents d'élevage ?

Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)	Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)
Fumier de bovins			Fientes séchées de volailles		
Compost de fumier de bovins			Fumier de porcs		
Purin de bovin			Fumier de volailles industrielles		
Lisier de veau			Fumier de volailles label plein air		
Lisier de bovins		270	Lisier de porcs		0
Fientes humides de volailles					

4.2/ Quantité de fumier et ou de lisier épandu selon le type de culture

Type d'effluent	Quantité t ou m ³ /ha	Culture	surface (ha)	époque
Fumier de bovins	10	maïs	16	P
Fumier de bovins				
Purin de bovin				
Lisier de veau				
Lisier de bovins	22	colza	12	P
Fientes humides de volailles				
Fientes séchées de volailles				
Fumier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				

4.3/ Achat ou vente de fourrage

	Type de fourrage (paille, foin)	Quantité (t)
Achat		
Vente	paille	30

4.4/ Engrais Minéraux

Nature de la culture	Type d'engrais	Quantité (kg/ha/an)	Surface (ha)	Nombre de passage	Epoque
maïs	starter	150	16	1	P
	urée 46	80	16	1	P
céréales-colza-prairie	binaire	200	75	1	P
céréales-colza-prairie	solution azotée	400	75	3	P

5/ Produits phytosanitaires

Nature de la culture	Produit employé	Dose (ha/an)	Epoque
Voir tableau			

6/ Ou stockez-vous les produits ?

local phyto - pulvé aux normes

7/ Evolution de l'exploitation à moyen terme

rythme de croisière

8/ Respect de la réglementation

	Oui	Non	
Exploitation sous le régime de la déclaration			RSD
Exploitation sous le régime de l'autorisation (installation classée)			
Zone vulnérable	x		
Mise aux normes	x		
Plan d'épandage	x		
Cahier d'épandage	x		

9/ Contrainte PAC

	Maïs	Céréales	Jachère	Prairies temporaires	Autres	
Terres primées (en ha)						100% DPU
Terres primables (en ha)						

10/ Inventaire des parcelles drainées

n° parcelle	Surface (ha)

11/ Stockage de fuel

Volume	type (au sol ou enterrée)	Protection (double paroi ou bac de rétention)

12/ Existe-t'il un (ou des) puits ou forage(s) sur votre exploitation ?

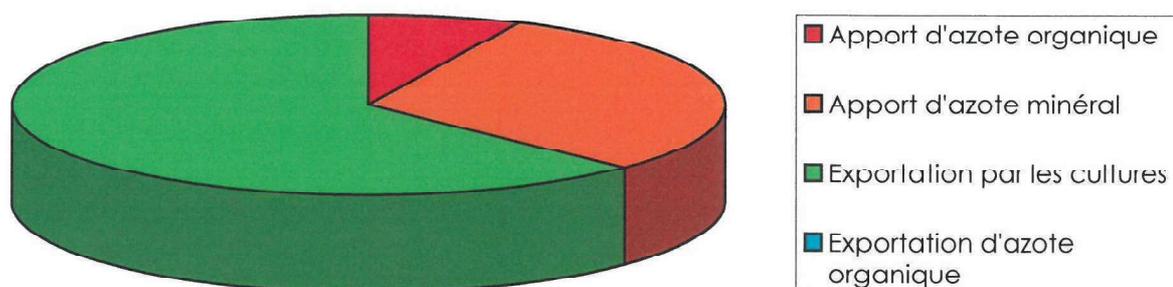
Nature	Profondeur	Débit

Numéro de l'exploitant	8
Surface Agricole Utile	110

Apport d'azote organique	2 500	en kg d'azote (N)
Apport d'azote minéral	10 831	en kg d'azote (N)
Exportation par les cultures	22 515	en kg d'azote (N)
Exportation d'azote organique	0	en kg d'azote (N)
Bilan à l'échelle de l'exploitation	-9 184	en kg d'azote (N)
Bilan / S.A.U.	-83	en kg d'azote (N) / ha de S.A.U.

estimation azote organique épandable	29	en kg d'azote (N) / ha de S.P.E.
Azote organique non maîtrisable	1 007	en kg d'azote (N)

Bilan "CORPEN"



Exploitant	9
-------------------	----------

1/ Généralités sur l'exploitation

S.A.U. totale (ha)	172
Surface concernée dans la zone d'étude (ha)	2
SAU autorisée à l'épandage	165
Activités principales	Bovins lait
statut juridique	GAEC

2/ Recensement des cheptels

2.1/ Bovins

	Effectif	Nombre de mois en stabulation		Effectif	Nombre de mois en stabulation
Vaches laitières	140	3	Mâles < 1 an	4	12
Production laitière moyenne (l/an)			Mâles 1-2 ans	1	12
Femelles < 1 an	73	12	Mâles > 2 ans		
Femelles 1-2 ans	55	6	Veaux boucherie		
Femelles > 2 ans	25	6	Vaches nourrices		

2.2/ Porcs

	Effectif	Nombre de bandes/an
Truies mères		
Porc à l'engrais		

2.3/ Volailles

	Effectif	Surface (m²)	Nombre de bande/an
Poules œufs de consommation			
Poules œufs couvage			
Poulettes			
Poulets de chair			
Dindes et dindons			
Pintades			
Canards à rôtir			
Canards à gaver			
Oies (à rôtir, à gaver)			
Pigeons, cailles			

2.4/ Autres

	Effectif	Temps en bâtiment		Effectif	Temps en bâtiment
lapines mères			Chèvres		
Juments selle et course			Chevrettes		
Juments lourdes			Autres caprins		
Chevaux selle et course			Brebis nourrices		
Chevaux lourds			Brebis laitières		
Anes mulets			Agnelles		
			Autres ovins		

3/ Production végétales

3.1/ Cultures pratiquées

Nature	Surface (ha)	Rendement	Nature	Surface (ha)	Rendement
Prairie temporaire	65,4	/	Blé	42	/5
Prairie permanente	1,5		Orge		
Jachère	1,4		méteil	6,7	
Maïs fourrage	50	12	luzerne	4,1	
Maïs grain			betterave	3,2	

3.2/ Rotations

Rotations pratiquées	n° parcelle	Surface (ha)
maïs- blé		

3.3/ Pratiquez vous des couverts végétaux ?

Nature	Surface (ha)
radis avoine phacélie	15
RGI - trèfle	15
moutarde	10

4/ Eléments fertilisants

4.1/ Avez-vous acheté ou vendu et/ou donné des effluents d'élevage ?

Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)	Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)
Fumier de bovins			Fientes séchées de volailles		
Compost de fumier de bovins			Fumier de porcs		
Purin de bovin			Fumier de volailles industrielles		
Lisier de veau			Fumier de volailles label plein air		
Lisier de bovins			Lisier de porcs		220
Fientes humides de volailles		25			

4.2/ Quantité de fumier et ou de lisier épandu selon le type de culture

Type d'effluent	Quantité t ou m ³ /ha	Culture	surface (ha)	époque
Fumier de bovins	28	maïs	50	P
Fumier de bovins				
Purin de bovin				
Lisier de veau				
Lisier de bovins	50	PT	20	P
Fientes humides de volailles				
Fientes séchées de volailles				
Fumier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs	50	maïs	4,5	P

4.3/ Achat ou vente de fourrage

	Type de fourrage (paille, foin)	Quantité (t)
Achat	paille	20
Vente		

4.4/ Engrais Minéraux

Nature de la culture	Type d'engrais	Quantité (kg/ha/an)	Surface (ha)	Nombre de passage	Epoque
maïs	starter	100	46	1	P
si pas de lisier	complet	300	4	1	P
céréales	ammo 33,5	550	42	4	P
prairie temp	ammo 33,5	100	18	1	P
Pn	ammo 33,5	100	1,8		

5/ Produits phytosanitaires

Nature de la culture	Produit employé	Dose (ha/an)	Epoque
Voir tableau			

6/ Ou stockez-vous les produits ?

local phyto - pulvé aux normes

7/ Evolution de l'exploitation à moyen terme

rythme de croisière

8/ Respect de la réglementation

	Oui	Non
Exploitation sous le régime de la déclaration		x
Exploitation sous le régime de l'autorisation (installation classée)	x	
Zone vulnérable	x	
Mise aux normes	x	
Plan d'épandage	x	
Cahier d'épandage	x	

9/ Contrainte PAC

	Maïs	Céréales	Jachère	Prairies temporaires	Autres	100% DPU
Terres primées (en ha)						en cours
Terres primables (en ha)						

10/ Inventaire des parcelles drainées

n° parcelle	Surface (ha)

11/ Stockage de fuel

Volume	type (au sol ou enterrée)	Protection (double paroi ou bac de rétention)

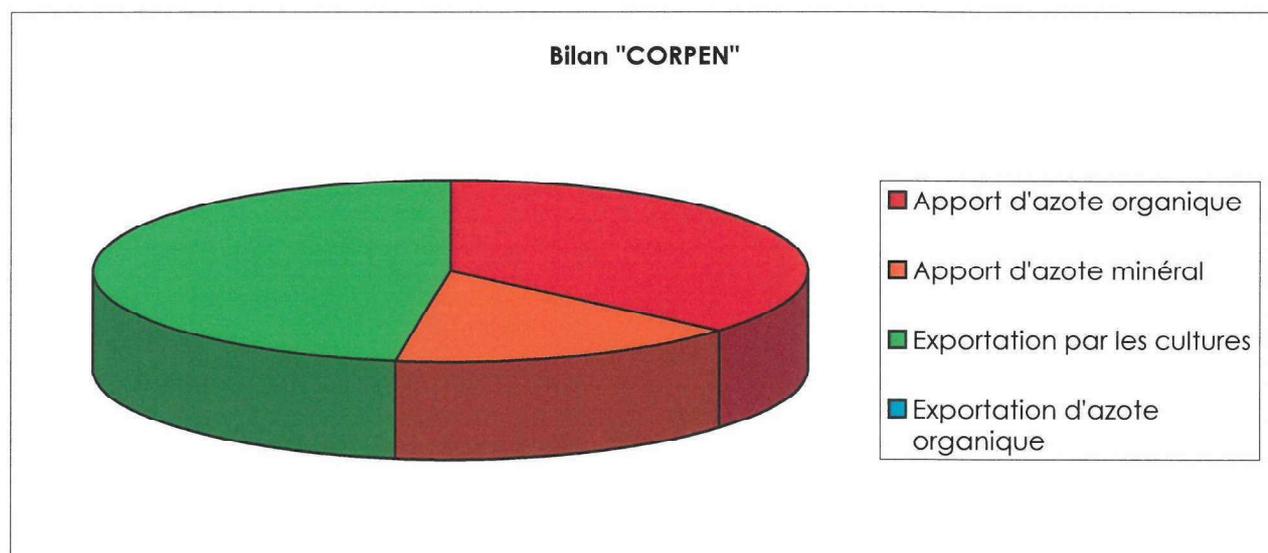
12/ Existe-t'il un (ou des) puits ou forage(s) sur votre exploitation ?

Nature	Profondeur	Débit

Numéro de l'exploitant	9
Surface Agricole Utile	172

Apport d'azote organique	21 260	en kg d'azote (N)
Apport d'azote minéral	9 417	en kg d'azote (N)
Exportation par les cultures	27 702	en kg d'azote (N)
Exportation d'azote organique	0	en kg d'azote (N)
Bilan à l'échelle de l'exploitation	2 975	en kg d'azote (N)
Bilan / S.A.U.	17	en kg d'azote (N) / ha de S.A.U.

estimation azote organique épandable	129	en kg d'azote (N) / ha de S.P.E.
Azote organique non maîtrisable	12 423	en kg d'azote (N)



Exploitant	10
-------------------	-----------

1/ Généralités sur l'exploitation

S.A.U. totale (ha)	183	
Surface concernée dans la zone d'étude (ha)	4,6	
SAU autorisée à l'épandage	161	
Activités principales	Céréales - pommes à cidre	
statut juridique	EARL	

2/ Recensement des cheptels

2.1/ Bovins

	Effectif	Nombre de mois en stabulation		Effectif	Nombre de mois en stabulation
Vaches laitières			Mâles < 1 an		
Production laitière moyenne (l/an)			Mâles 1-2 ans		
Femelles < 1 an			Mâles > 2 ans		
Femelles 1-2 ans			Veaux boucherie		
Femelles > 2 ans			Vaches nourrices		

2.2/ Porcs

	Effectif	Nombre de bandes/an
Truies mères		
Porc à l'engrais		

2.3/ Volailles

	Effectif	Surface (m²)	Nombre de bande/an
Poules œufs de consommation			
Poules œufs couvage			
Poulettes			
Poulets de chair			
Dindes et dindons			
Pintades			
Canards à rôtir			
Canards à gaver			
Oies (à rôtir, à gaver)			
Pigeons, cailles			

2.4/ Autres

	Effectif	Temps en bâtiment		Effectif	Temps en bâtiment
lapines mères			Chèvres		
Juments selle et course			Chevrettes		
juments lourdes			Autres caprins		
Chevaux selle et course			Brebis nourrices		
Chevaux lourds			Brebis laitières		
Anes mulets			Agnelles		
			Autres ovins		

3/ Production végétales

3.1/ Cultures pratiquées

Nature	Surface (ha)	Rendement	Nature	Surface (ha)	Rendement
Prairie temporaire	21,7	5	Blé	82,2	80
Prairie permanente			Orge		
Jachère			legumes	10	60
Maïs fourrage	5	14	colza	18,3	35
Maïs grain	12,3	35	verger	21,2	
			lin	14,7	28

3.2/ Rotations

Rotations pratiquées	n° parcelle	Surface (ha)
maïs- blé -colza blé -lin ou légumes		

3.3/ Pratiquez vous des couverts végétaux ?

Nature	Surface (ha)
moutarde	20 ha
avoine seigle	27

4/ Eléments fertilisants

4.1/ Avez-vous acheté ou vendu et/ou donné des effluents d'élevage ?

Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)	Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)
Fumier de bovins			Fientes séchées de volailles		
Compost de fumier de bovins			Fumier de porcs		
Purin de bovin			Fumier de volailles industrielles		5300 un
Lisier de veau			Fumier de volailles label plein air		
Lisier de bovins		270	Lisier de porcs		2300 un
Fientes humides de volailles					

4.2/ Quantité de fumier et ou de lisier épandu selon le type de culture

Type d'effluent	Quantité t ou m ³ /ha	Culture	surface (ha)	époque
Fumier de bovins				
Fumier de bovins				
Purin de bovin				
Lisier de veau				
Fientes séchées de volailles	5	maïs	12,2	P
Fientes séchées de volailles	3,5	lin	14,7	P
Fientes séchées de volailles	3	colza	10,7	P
Fumier de porcs				
Lisier de porcs	40	colza	7,7	P
Lisier de porcs	18	maïs	12,2	P
Lisier de porcs	11,5	pois	10	P

4.3/ Achat ou vente de fourrage

	Type de fourrage (paille, foin)	Quantité (t)
Achat		
Vente	paille	120

4.4/ Engrais Minéraux

Nature de la culture	Type d'engrais	Quantité (kg/ha/an)	Surface (ha)	Nombre de passage	Epoque
blé colza	binaire	150	100	1	P
blé colza	ammonitrate	300	82	3	P
colza	ammonitrate	80	18	1	P
verger	ammonitrate	200	21	2	P

5/ Produits phytosanitaires

Nature de la culture	Produit employé	Dose (ha/an)	Epoque
Voir tableau			

6/ Ou stockez-vous les produits ?

local phyto - pulvé aux normes

7/ Evolution de l'exploitation à moyen terme

rythme de croisière

8/ Respect de la réglementation

	Oui	Non
Exploitation sous le régime de la déclaration		pas concerné
Exploitation sous le régime de l'autorisation (installation classée)		
Zone vulnérable	x	
Mise aux normes		pas concerné
Plan d'épandage	x	
Cahier d'épandage	x	

9/ Contrainte PAC

	Maïs	Céréales	Jachère	Prairies temporaires	Autres	100% DPU
Terres primées (en ha)						
Terres primables (en ha)						

10/ Inventaire des parcelles drainées

n° parcelle	Surface (ha)

11/ Stockage de fuel

Volume	type (au sol ou enterrée)	Protection (double paroi ou bac de rétention)

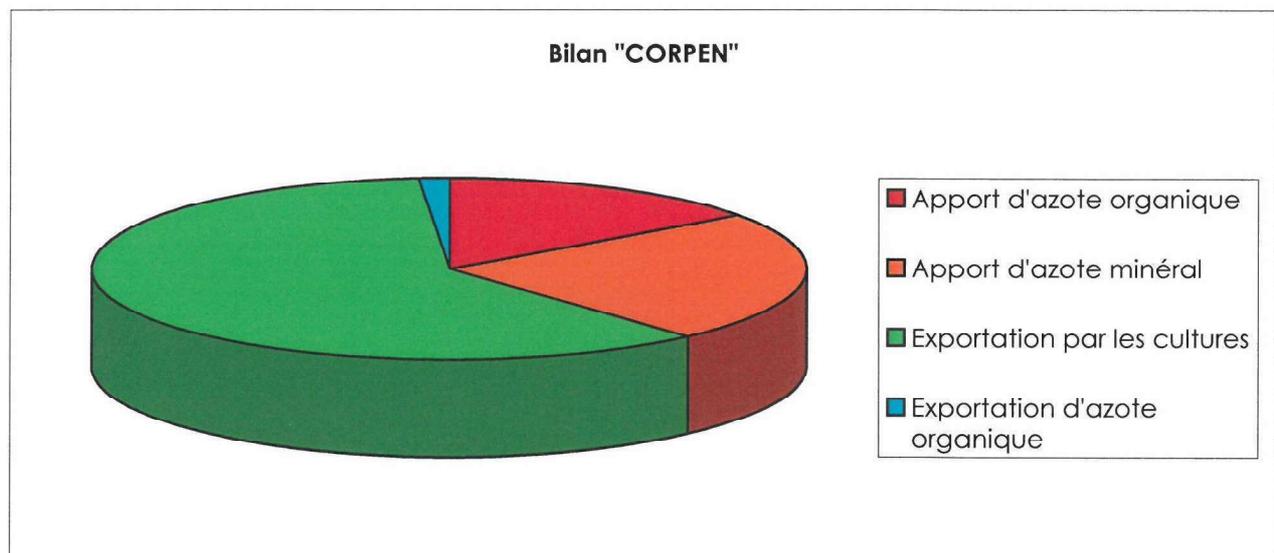
12/ Existe-t'il un (ou des) puits ou forage(s) sur votre exploitation ?

Nature	Profondeur	Débit

Numéro de l'exploitant	10
Surface Agricole Utile	183

Apport d'azote organique	8 380	en kg d'azote (N)
Apport d'azote minéral	13 117	en kg d'azote (N)
Exportation par les cultures	33 717	en kg d'azote (N)
Exportation d'azote organique	720	en kg d'azote (N)
Bilan à l'échelle de l'exploitation	-12 940	en kg d'azote (N)
Bilan / S.A.U.	-71	en kg d'azote (N) / ha de S.A.U.

estimation azote organique épandable	48	en kg d'azote (N) / ha de S.P.E.
Azote organique non maîtrisable	0	en kg d'azote (N)



Exploitant	11
-------------------	-----------

1/ Généralités sur l'exploitation

S.A.U. totale (ha)	113	
Surface concernée dans la zone d'étude (ha)		1,4
SAU autorisée à l'épandage	100	
Activités principales	Bovins lait	
statut juridique	GAEC	

2/ Recensement des cheptels

2.1/ Bovins

	Effectif	Nombre de mois en stabulation		Effectif	Nombre de mois en stabulation
Vaches laitières	89	6	Mâles < 1 an		
Production laitière moyenne (l/an)			Mâles 1-2 ans		
Femelles < 1 an	39	12	Mâles > 2 ans		
Femelles 1-2 ans	41	5	Veaux boucherie		
Femelles > 2 ans	24	6	Vaches nourrices		

2.2/ Porcs

	Effectif	Nombre de bandes/an
Truies mères		
Porc à l'engrais		

2.3/ Volailles

	Effectif	Surface (m²)	Nombre de bande/an
Poules œufs de consommation			
Poules œufs couvage			
Poulettes			
Poulets de chair			
Dindes et dindons			
Pintades			
Canards à rôtir			
Canards à gaver			
Oies (à rôtir, à gaver)			
Pigeons, cailles			

2.4/ Autres

	Effectif	Temps en bâtiment		Effectif	Temps en bâtiment
lapines mères			Chèvres		
Juments selle et course			Chevrettes		
juments lourdes			Autres caprins		
Chevaux selle et course			Brebis nourrices		
Chevaux lourds			Brebis laitières		
Anes mulets			Agnelles		
			Autres ovins		

3/ Production végétales

3.1/ Cultures pratiquées

Nature	Surface (ha)	Rendement	Nature	Surface (ha)	Rendement
Prairie temporaire	28	7	Blé	36,3	78
Prairie permanente			Orge	4	72
Jachère			Triticale		
Mais fourrage	38	12	colza		
Mais grain	3	70	luzerne	6,6	8

3.2/ Rotations

Rotations pratiquées	n° parcelle	Surface (ha)
maïs- blé		

3.3/ Pratiquez vous des couverts végétaux ?

Nature	Surface (ha)
radis phacélie	10
RGI	30

4/ Eléments fertilisants

4.1/ Avez-vous acheté ou vendu et/ou donné des effluents d'élevage ?

Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)	Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)
Fumier de bovins			Fientes séchées de volailles		
Compost de fumier de bovins			Fumier de porcs		
Purin de bovin			Fumier de volailles industrielles		110
Lisier de veau			Fumier de volailles label plein air		
Lisier de bovins			Lisier de porcs		0
Fientes humides de volailles					

4.2/ Quantité de fumier et ou de lisier épandu selon le type de culture

Type d'effluent	Quantité t ou m ³ /ha	Culture	surface (ha)	époque
Fumier de bovins	35	maïs	20	P
Fumier de bovins				
Purin de bovin				
Lisier de veau				
Lisier de bovins	50	maïs	20	P
Fientes humides de volailles				
Fientes séchées de volailles	3	maïs	33	P
Fumier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				

4.3/ Achat ou vente de fourrage

	Type de fourrage (paille, foin ...)	Quantité (t)
Achat		
Vente		

4.4/ Engrais Minéraux

Nature de la culture	Type d'engrais	Quantité (kg/ha/an)	Surface (ha)	Nombre de passage	Epoque
maïs	starter	100	30	1	P
	ammo 33,5	134	30	1	P
céréales	ammo 33,5	250	40	2	P
prairie	ammo 33,5	300	28	2	P

5/ Produits phytosanitaires

Nature de la culture	Produit employé	Dose (ha/an)	Epoque
Voir tableau			

6/ Ou stockez-vous les produits ?

local phyto - pulvé aux normes

7/ Evolution de l'exploitation à moyen terme

rythme de croisière

8/ Respect de la réglementation

	Oui	Non
Exploitation sous le régime de la déclaration	x	
Exploitation sous le régime de l'autorisation (installation classée)		
Zone vulnérable	x	
Mise aux normes	x	
Plan d'épandage	x	
Cahier d'épandage	x	

9/ Contrainte PAC

	Maïs	Céréales	Jachère	Prairies temporaires	Autres	100% DPU
Terres primées (en ha)						
Terres primables (en ha)						

10/ Inventaire des parcelles drainées

n° parcelle	Surface (ha)

11/ Stockage de fuel

Volume	type (au sol ou enterrée)	Protection (double paroi ou bac de rétention)

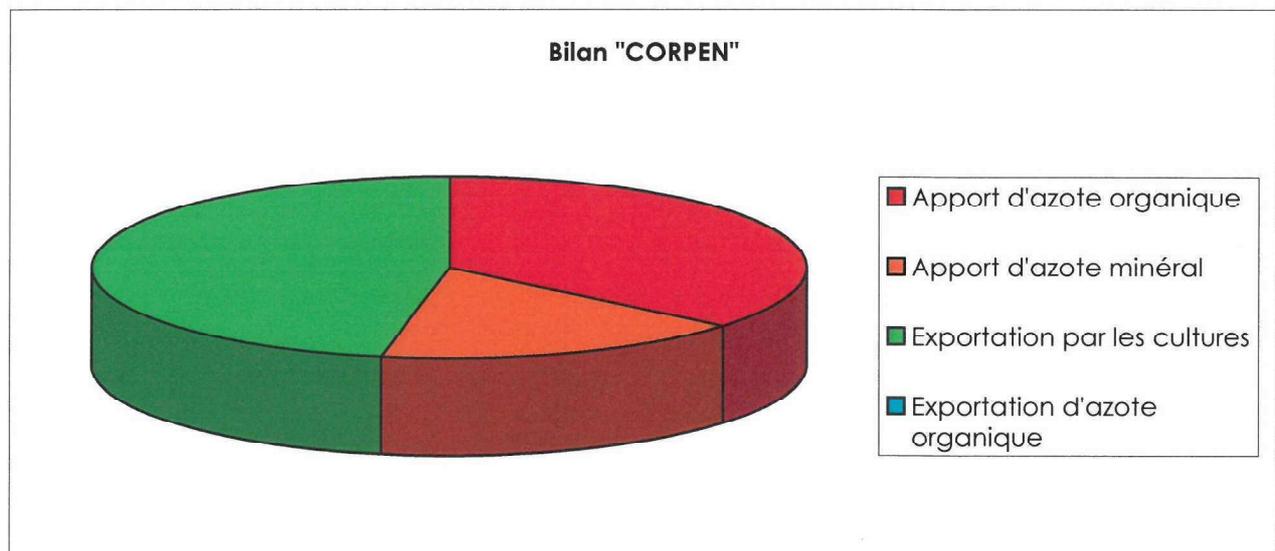
12/ Existe-t'il un (ou des) puits ou forage(s) sur votre exploitation ?

Nature	Profondeur	Débit

Numéro de l'exploitant	11
Surface Agricole Utile	113

Apport d'azote organique	15 708	en kg d'azote (N)
Apport d'azote minéral	7 384	en kg d'azote (N)
Exportation par les cultures	20 356	en kg d'azote (N)
Exportation d'azote organique	0	en kg d'azote (N)
Bilan à l'échelle de l'exploitation	2 736	en kg d'azote (N)
Bilan / S.A.U.	24	en kg d'azote (N) / ha de S.A.U.

estimation azote organique épendable	157	en kg d'azote (N) / ha de S.P.E.
Azote organique non maîtrisable	6 135	en kg d'azote (N)



Exploitant	13
-------------------	-----------

1/ Généralités sur l'exploitation

S.A.U. totale (ha)	90	
Surface concernée dans la zone d'étude (ha)	2	
SAU autorisée à l'épandage	65	
Activités principales	Bovins lait	
statut juridique	individuel	

2/ Recensement des cheptels

2.1/ Bovins

	Effectif	Nombre de mois en stabulation		Effectif	Nombre de mois en stabulation
Vaches laitières	45	4	Mâles < 1 an		
Production laitière moyenne (l/an)			Mâles 1-2 ans		
Femelles < 1 an	11	4	Mâles > 2 ans		
Femelles 1-2 ans	15	4	Veaux boucherie		
Femelles > 2 ans	11	4	Vaches nourrices		

2.2/ Porcs

	Effectif	Nombre de bandes/an
Truies mères		
Porc à l'engrais		

2.3/ Volailles

	Effectif	Surface (m²)	Nombre de bande/an
Poules œufs de consommation			
Poules œufs couvage			
Poulettes			
Poulets de chair			
Dindes et dindons			
Pintades			
Canards à rôtir			
Canards à gaver			
Oies (à rôtir, à gaver)			
Pigeons, cailles			

2.4/ Autres

	Effectif	Temps en bâtiment		Effectif	Temps en bâtiment
lapines mères			Chèvres		
Juments selle et course			Chevrettes		
juments lourdes			Autres caprins		
Chevaux selle et course			Brebis nourrices		
Chevaux lourds			Brebis laitières		
Anes mulets			Agnelles		
			Autres ovins		

3/ Production végétales

3.1/ Cultures pratiquées

Nature	Surface (ha)	Rendement	Nature	Surface (ha)	Rendement
Prairie temporaire	40	7	Blé		
Prairie permanente	20		Orge		
Jachère			Triticale	15	60
Maïs fourrage	15	12	colza		
Maïs grain			autres		

3.2/ Rotations

Rotations pratiquées	n° parcelle	Surface (ha)
maïs - blé - RGA+TB		

3.3/ Pratiquez vous des couverts végétaux ?

Nature	Surface (ha)	date		moyen
		implantation	destruction	
moutarde	15 ha			

4/ Eléments fertilisants

4.1/ Avez-vous acheté ou vendu et/ou donné des effluents d'élevage ?

Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)	Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)
Fumier de bovins			Fientes séchées de volailles		
Compost de fumier de bovins			Fumier de porcs		
Purin de bovin			Fumier de volailles industrielles		
Lisier de veau			Fumier de volailles label plein air		
Lisier de bovins			Lisier de porcs		175
Fientes humides de volailles					

4.2/ Quantité de fumier et ou de lisier épandu selon le type de culture

Type d'effluent	Quantité t ou m ³ /ha	Culture	surface (ha)	époque
Fumier de bovins	40	maïs	15	P
Compost de fumier de bovins				
Purin de bovin				
Lisier de veau				
Lisier de bovins				
Fientes humides de volailles				
Fientes séchées de volailles				
Fumier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				

4.3/ Achat ou vente de fourrage

	Type de fourrage (paille, foin)	Quantité (t)
Achat		
Vente		

4.4/ Engrais Minéraux

Nature de la culture	Type d'engrais	Quantité (kg/ha/an)	Surface (ha)	Nombre de passage	Epoque
maïs	starter 20-25	100	15	1	P
triticale	complet	300	15	3	P
prairie	complet	300	60	1	P
	ammo	250	30	1	P

5/ Produits phytosanitaires

Nature de la culture	Produit employé	Dose (ha/an)	Epoque
Voir tableau			

6/ Ou stockez-vous les produits ?

local phyto - pulvé aux normes

7/ Evolution de l'exploitation à moyen terme

Rythme de croisière

8/ Respect de la réglementation

	Oui	Non
Exploitation sous le régime de la déclaration	x	
Exploitation sous le régime de l'autorisation (installation classée)		
Zone vulnérable		x
Mise aux normes	x	
Plan d'épandage	x	
Cahier d'épandage	x	

9/ Contrainte PAC

	Maïs	Céréales	Jachère	Prairies temporaires	Autres	100% DPU
Terres primées (en ha)						
Terres primables (en ha)						

10/ Inventaire des parcelles drainées

n° parcelle	Surface (ha)
16	5,1
1	2

11/ Stockage de fuel

Volume	type (au sol ou enterrée)	Protection (double paroi ou bac de rétention)
1000 l	au sol	oui

12/ Existe-t'il un (ou des) puits ou forage(s) sur votre exploitation ?

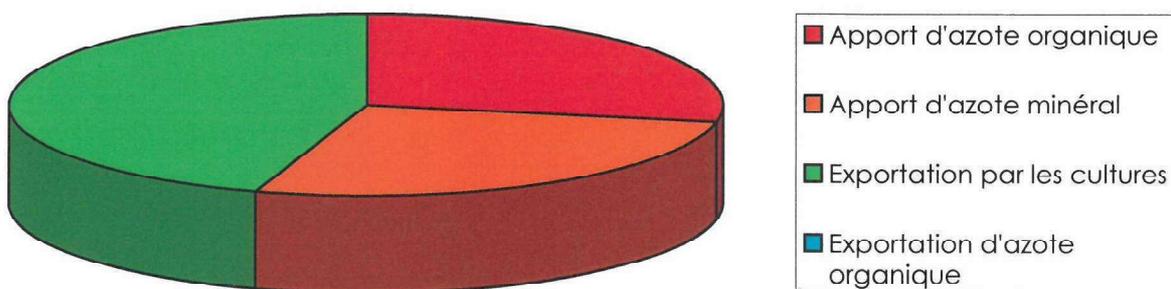
Nature	Profondeur	Débit
forage	65	
puits	15	

Numéro de l'exploitant	13
Surface Agricole Utile	90

Apport d'azote organique	6 033	en kg d'azote (N)
Apport d'azote minéral	5 750	en kg d'azote (N)
Exportation par les cultures	9 640	en kg d'azote (N)
Exportation d'azote organique	0	en kg d'azote (N)
Bilan à l'échelle de l'exploitation	2 143	en kg d'azote (N)
Bilan / S.A.U.	24	en kg d'azote (N) / ha de S.A.U.

estimation azote organique épandable	93	en kg d'azote (N) / ha de S.P.E.
Azote organique non maîtrisable	4 022	en kg d'azote (N)

Bilan "CORPEN"



Exploitant	14
-------------------	-----------

1/ Généralités sur l'exploitation

S.A.U. totale (ha)	45
Surface concernée dans la zone d'étude (ha)	2
SAU autorisée à l'épandage	25
Activités principales	céréales
statut juridique	individuel

2/ Recensement des cheptels

2.1/ Bovins

	Effectif	Nombre de mois en stabulation		Effectif	Nombre de mois en stabulation
Vaches laitières			Mâles < 1 an		
Production laitière moyenne (l/an)			Mâles 1-2 ans		
Femelles < 1 an			Mâles > 2 ans		
Femelles 1-2 ans			Veaux boucherie		
Femelles > 2 ans			Vaches nourrices		

2.2/ Porcs

	Effectif	Nombre de bandes/an
Truies mères		
Porc à l'engrais		

2.3/ Volailles

	Effectif	Surface (m²)	Nombre de bande/an
Poules œufs de consommation			
Poules œufs couvage			
Poulettes			
Poulets de chair			
Dindes et dindons			
Pintades			
Canards à rôtir			
Canards à gaver			
Oies (à rôtir, à gaver)			
Pigeons, caillies			

2.4/ Autres

	Effectif	Temps en bâtiment		Effectif	Temps en bâtiment
lapines mères			Chèvres		
Juments selle et course			Chevrettes		
juments lourdes			Autres caprins		
Chevaux selle et course			Brebis nourrices		
Chevaux lourds			Brebis laitières		
Anes mulets			Agnelles		
			Autres ovins		

3/ Production végétales

3.1/ Cultures pratiquées

Nature	Surface (ha)	Rendement	Nature	Surface (ha)	Rendement
Prairie temporaire			Blé	14	
Prairie permanente	9		Orge		
Jachère	6		Triticale	15	
Mais fourrage			colza		
Mais grain			autres		

5/ Produits phytosanitaires

Nature de la culture	Produit employé	Dose (ha/an)	Epoque

6/ Ou stockez-vous les produits ?

--

7/ Evolution de l'exploitation à moyen terme

retraite

8/ Respect de la réglementation

	Oui	Non
Exploitation sous le régime de la déclaration		
Exploitation sous le régime de l'autorisation (installation classée)		
Zone vulnérable		
Mise aux normes		
Plan d'épandage		
Cahier d'épandage		

9/ Contrainte PAC

	Maïs	Céréales	Jachère	Prairies temporaires	Autres	100% DPU
Terres primées (en ha)						
Terres primables (en ha)						

10/ Inventaire des parcelles drainées

n° parcelle	Surface (ha)

11/ Stockage de fuel

Volume	type (au sol ou enterrée)	Protection (double paroi ou bac de rétention)

12/ Existe-t'il un (ou des) puits ou forage(s) sur votre exploitation ?

Nature	Profondeur	Débit

Exploitant	15
-------------------	-----------

1/ Généralités sur l'exploitation

S.A.U. totale (ha)	217	
Surface concernée dans la zone d'étude (ha)		0,3
SAU autorisée à l'épandage	160	
Activités principales	Bovins lait - céréales	
statut juridique		

2/ Recensement des cheptels

2.1/ Bovins

	Effectif	Nombre de mois en stabulation		Effectif	Nombre de mois en stabulation
Vaches laitières	70	5	Mâles < 1 an		
Production laitière moyenne (l/an)			Mâles 1-2 ans		
Femelles < 1 an	35	12	Mâles > 2 ans		
Femelles 1-2 ans	35	5	Veaux boucherie		
Femelles > 2 ans	35	5	Vaches nourrices		

2.2/ Porcs

	Effectif	Nombre de bandes/an
Truies mères		
Porc à l'engrais		

2.3/ Volailles

	Effectif	Surface (m²)	Nombre de bande/an
Poules œufs de consommation			
Poules œufs couvage			
Poulettes			
Poulets de chair			
Dindes et dindons			
Pintades			
Canards à rôfir			
Canards à gaver			
Oies (à rôfir, à gaver)			
Pigeons, cailles			

2.4/ Autres

	Effectif	Temps en bâtiment		Effectif	Temps en bâtiment
lapines mères			Chèvres		
Juments selle et course			Chevrettes		
juments lourdes			Autres caprins		
Chevaux selle et course			Brebis nourrices		
Chevaux lourds			Brebis laitières		
Anes mulets			Agnelles		
			Autres ovins		

3/ Production végétales

3.1/ Cultures pratiquées

Nature	Surface (ha)	Rendement	Nature	Surface (ha)	Rendement
Prairie temporaire	57		Blé	110	60
Prairie permanente	5		Orge		
Jachère			Triticale		
Maïs fourrage	25	12	colza	20	30
Maïs grain			autres		

3.2/ Rotations

Rotations pratiquées	n° parcelle	Surface (ha)
Maïs-blé- pt		
céréales-colza (sur zone)		

3.3/ Pratiquez vous des couverts végétaux ?

Nature	Surface (ha)
RGI	20

4/ Eléments fertilisants

4.1/ Avez-vous acheté ou vendu et/ou donné des effluents d'élevage ?

Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)	Type d'effluent	Quantité cédée (tonnes)	Quantité reçue (tonnes)
Fumier de bovins			Fientes séchées de volailles		
Compost de fumier de bovins			Fumier de porcs		
Purin de bovin			Fumier de volailles industrielles		
Lisier de veau			Fumier de volailles label plein air		
Lisier de bovins			Lisier de porcs		
Fientes humides de volailles					

4.2/ Quantité de fumier et ou de lisier épandu selon le type de culture

Type d'effluent	Quantité t ou m ³ /ha	Culture	Surface (ha)	époque
Fumier de bovins	30	maïs	25	P
Compost de fumier de bovins	25	prairie	30	P
Purin de bovin				
Lisier de veau				
Lisier de bovins	20	prairie		
Fientes humides de volailles				
Fientes séchées de volailles				
Fumier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				
Lisier de porcs				

4.3/ Achat ou vente de fourrage

	Type de fourrage (paille, foin ...)	Quantité (t)
Achat		
Vente		

4.4/ Engrais Minéraux

Nature de la culture	Type d'engrais	Quantité (kg/ha/an)	Surface (ha)	Nombre de passage	Epoque
		60t ammo /an			

5/ Produits phytosanitaires

Nature de la culture	Produit employé	Dose (ha/an)	Epoque

6/ Ou stockez-vous les produits ?

--

7/ Evolution de l'exploitation à moyen terme

rythme de croisière

8/ Respect de la réglementation

	Oui	Non
Exploitation sous le régime de la déclaration		x
Exploitation sous le régime de l'autorisation (installation classée)	x	
Zone vulnérable	x	
Mise aux normes	x	
Plan d'épandage	x	
Cahier d'épandage	x	

9/ Contrainte PAC

	Mais	Céréales	Jachère	Prairies temporaires	Autres	100 %dpu
Terres primées (en ha)						
Terres primables (en ha)						

10/ Inventaire des parcelles drainées

n° parcelle	Surface (ha)

11/ Stockage de fuel

Volume	type (au sol ou enterrée)	Protection (double paroi ou bac de rétention)

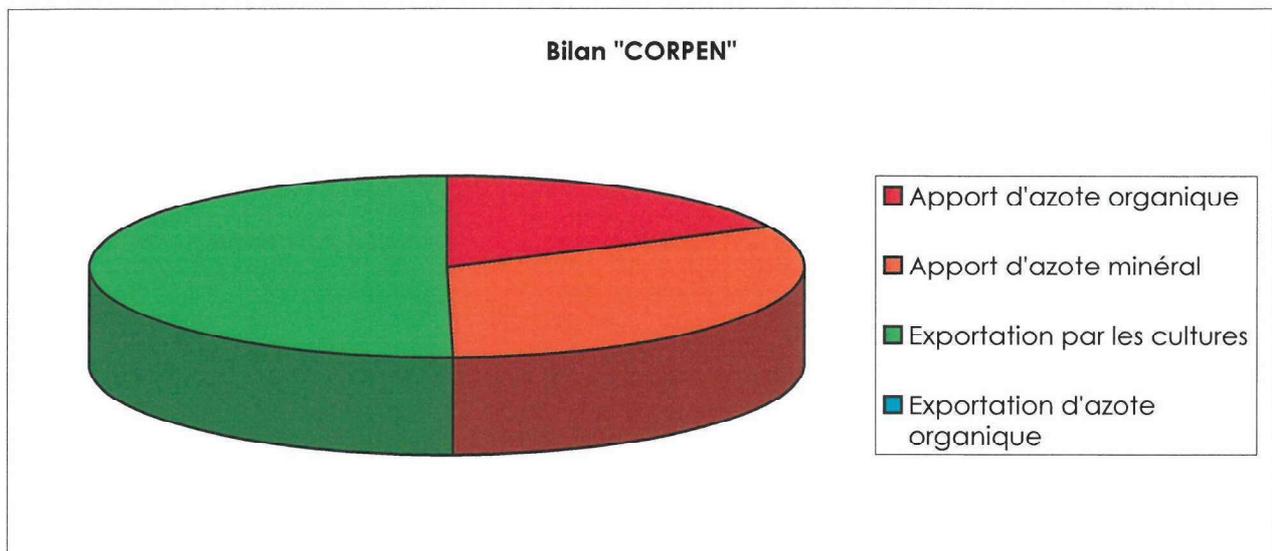
12/ Existe-t'il un (ou des) puits ou forage(s) sur votre exploitation ?

Nature	Profondeur	Débit

Numéro de l'exploitant	15
Surface Agricole Utile	217

Apport d'azote organique	11 270	en kg d'azote (N)
Apport d'azote minéral	20 100	en kg d'azote (N)
Exportation par les cultures	31 760	en kg d'azote (N)
Exportation d'azote organique	0	en kg d'azote (N)
Bilan à l'échelle de l'exploitation	-390	en kg d'azote (N)
Bilan / S.A.U.	-2	en kg d'azote (N) / ha de S.A.U.

estimation azote organique épandable	70	en kg d'azote (N) / ha de S.P.E.
Azote organique non maîtrisable	6 064	en kg d'azote (N)



Annexe 9

***Enquêtes agricoles (bâtiments
d'élevage sur la zone d'étude
retenue).***

↪ *Siège de l'exploitant agricole numéroté 1*

N° expl.

1

ENQUÊTE BATIMENTS D'ELEVAGE

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 – ACTIVITES PRATIQUEES SUR LE SITE

(Cochez ou remplissez les cases correspondant à votre situation)

ACTIVITES D'ELEVAGE	Nombre de Bâtiments		
<input checked="" type="checkbox"/> Bovins	4	Surface Agricole Utile	62,58 ha
<input type="checkbox"/> Porcins			
<input type="checkbox"/> Volailles de Chair			
<input type="checkbox"/> Volailles Pondeuses			
<input type="checkbox"/> Volailles Reproductrices			
<input type="checkbox"/> Autres, précisez ci-dessous :			
		AUTRES ACTIVITES (à préciser ci-dessous) : <div style="border: 1px solid black; height: 40px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div>	

1.2 – DESTINATION DES EAUX USEES

(Cochez ou remplissez les cases correspondant à votre situation)

Type de rejet :	Eaux blanches	Eaux vertes
Ces rejets sont-ils collectés ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Totalement	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input checked="" type="checkbox"/> Totalement
Destination :	<input type="checkbox"/> Égout public <input type="checkbox"/> Cours d'eau <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> Puits perdu <input checked="" type="checkbox"/> Stockage/épandage	<input type="checkbox"/> Égout public <input type="checkbox"/> Cours d'eau <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> Puits perdu <input checked="" type="checkbox"/> Stockage/épandage
Type d'installation salle de traite :	<input checked="" type="checkbox"/> Epi double équipement <input type="checkbox"/> Traite arrière <input type="checkbox"/> Epi simple équipement <input type="checkbox"/> Lactoduc <input type="checkbox"/> Pots à terre	Nombre de postes : <input style="width: 60px; text-align: center;" type="text" value="8"/> Longueur : <input style="width: 60px;" type="text"/> Nombre de pots : <input style="width: 60px;" type="text"/>
* Fosse toutes eaux + filtre à sable + épandage		

2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES DE STOCKAGE

(Cochez ou remplissez les cases correspondant à votre situation)

2.1 – SILOS

	Silo n° 1	Silo n° 2	Silo n° 3
Surface ou volume utile	..260.. m ² m ³	..300.. m ² m ³ m ² m ³
Sol imperméabilisé par du béton, du bitume, ...	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Dessert les bâtiments n°	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mode d'utilisation	<input checked="" type="checkbox"/> distribué <input type="checkbox"/> Libre-service	<input checked="" type="checkbox"/> distribué <input type="checkbox"/> Libre-service	<input type="checkbox"/> distribué <input type="checkbox"/> Libre-service
Collecte intégrale et stockage des jus	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Produits stockés	<input checked="" type="checkbox"/> produits sans jus* <input type="checkbox"/> autres produits (à préciser)	<input checked="" type="checkbox"/> produits sans jus* <input type="checkbox"/> autres produits (à préciser)	<input type="checkbox"/> produits sans jus* <input type="checkbox"/> autres produits (à préciser)

* maïs, pulpes et drêches surpressées (matières sèches > 27 %)

2.2 – FUMIERES

	Fumière n° 1	Fumière n° 2	Fumière n° 3
Surface de la fumière	..100.. m ² m ² m ²
Nombre de murs périphériques	<input type="text" value="2"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
La fumière est-elle couverte ?	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
La fumière est-elle étanche ?	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Produits provenant des bâtiments n°	<input type="text" value="1-2-3"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Collecte intégrale et stockage des jus	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Produits stockés	<input checked="" type="checkbox"/> fumier <input type="checkbox"/> fientes de volailles	<input type="checkbox"/> fumier <input type="checkbox"/> fientes de volailles	<input type="checkbox"/> fumier <input type="checkbox"/> fientes de volailles
Durée de stockage ?	<input type="text" value="6"/> mois	<input type="text"/> mois	<input type="text"/> mois

2.3 – FOSSES

	Fosse n° 1	Fosse n° 2	Fosse n° 3
Volume utile de la fosse	..80... m ³	...600.. m ³ m ³
Est-elle étanche ?	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Effluents provenant des			
Bâtiments n°	1.....
Silos n°
Fumières n°	1.....
Autres
Produits stockés	<input type="checkbox"/> Purin <input checked="" type="checkbox"/> Lisier, fumier mou <input type="checkbox"/> Fientes de volailles <input checked="" type="checkbox"/> Eaux blanches <input checked="" type="checkbox"/> Eaux vertes et brunes <input type="checkbox"/> Jus de silos	<input type="checkbox"/> Purin <input checked="" type="checkbox"/> Lisier, fumier mou <input type="checkbox"/> Fientes de volailles <input checked="" type="checkbox"/> Eaux blanches <input checked="" type="checkbox"/> Eaux vertes et brunes <input type="checkbox"/> Jus de silos	<input type="checkbox"/> Purin <input type="checkbox"/> Lisier, fumier mou <input type="checkbox"/> Fientes de volailles <input type="checkbox"/> Eaux blanches <input type="checkbox"/> Eaux vertes et brunes <input type="checkbox"/> Jus de silos
Durée de stockage ?	<input type="text" value="9"/> mois	<input type="text" value="9"/> mois	<input type="text"/> mois

2.4 – STOCKAGE DE FUMIER OU FIENTES SECHES SUR LES PARCELLES D'EPANDAGE

Stockez-vous du fumier ou fientes sèches sur les parcelles d'épandage ? oui non

Durée maximale de ces dépôts : mois

3 – TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET DES DEJECTIONS *

(* Remplissez les cases correspondant à votre situation)

3.1 – DEVENIR DES DEJECTIONS ANIMALES DE L'EXPLOITATION

	Fumiers	Lisiers et purins	Fientes
Type de prétraitement ou de traitement sur l'exploitation (compostage, séchage, ...)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quantités prétraitées ou traitées t m ³ t
Quantités épandues sur les terres de l'exploitation300..... t750..... m ³ t
Quantités épandues sur les terres mises à disposition t m ³ t
Quantités exportées (unité de traitement hors exploitation, usine de fabrication, incinération) t m ³ t

3.2 – EFFLUENTS D'AUTRES ELEVAGES EPANDUS SUR L'EXPLOITATION

Nature des produits épandus	Quantités
Lisier de porcs	175 m ³

3.3 – EPANDAGES DES DEJECTIONS DE L'EXPLOITATION

(Cochez ou remplissez les cases correspondant à votre situation)

Disposez-vous d'un plan d'épandage ? oui non

Tenez-vous à jour un cahier d'épandage ? oui non

Qu'elle est la surface totale qui a reçu des épandages au cours de l'année d'activité ?

ha

Sur la surface épandue cette même année, quelle est celle qui a été pâturée par des bovins ?

ha

Avez-vous une étude de périmètres d'épandage couvrant la moitié des parcelles susceptibles d'être utilisées ?

oui non

Établissez-vous un plan prévisionnel de fertilisation couvrant les parcelles épandues ?

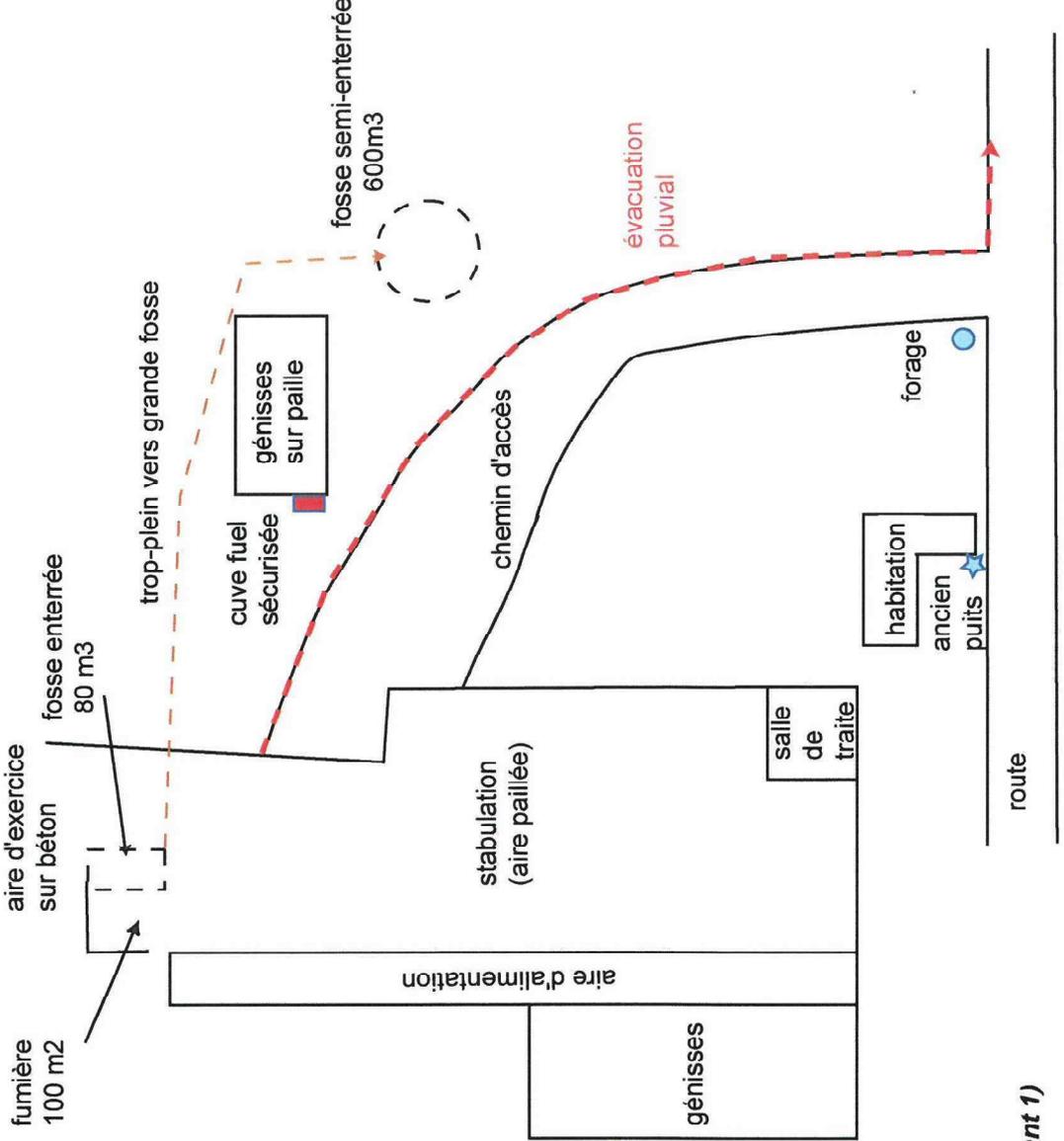
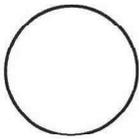
oui non

4 – OBSERVATIONS DE L'EXPLOITANT



silos sur béton
silos sur béton

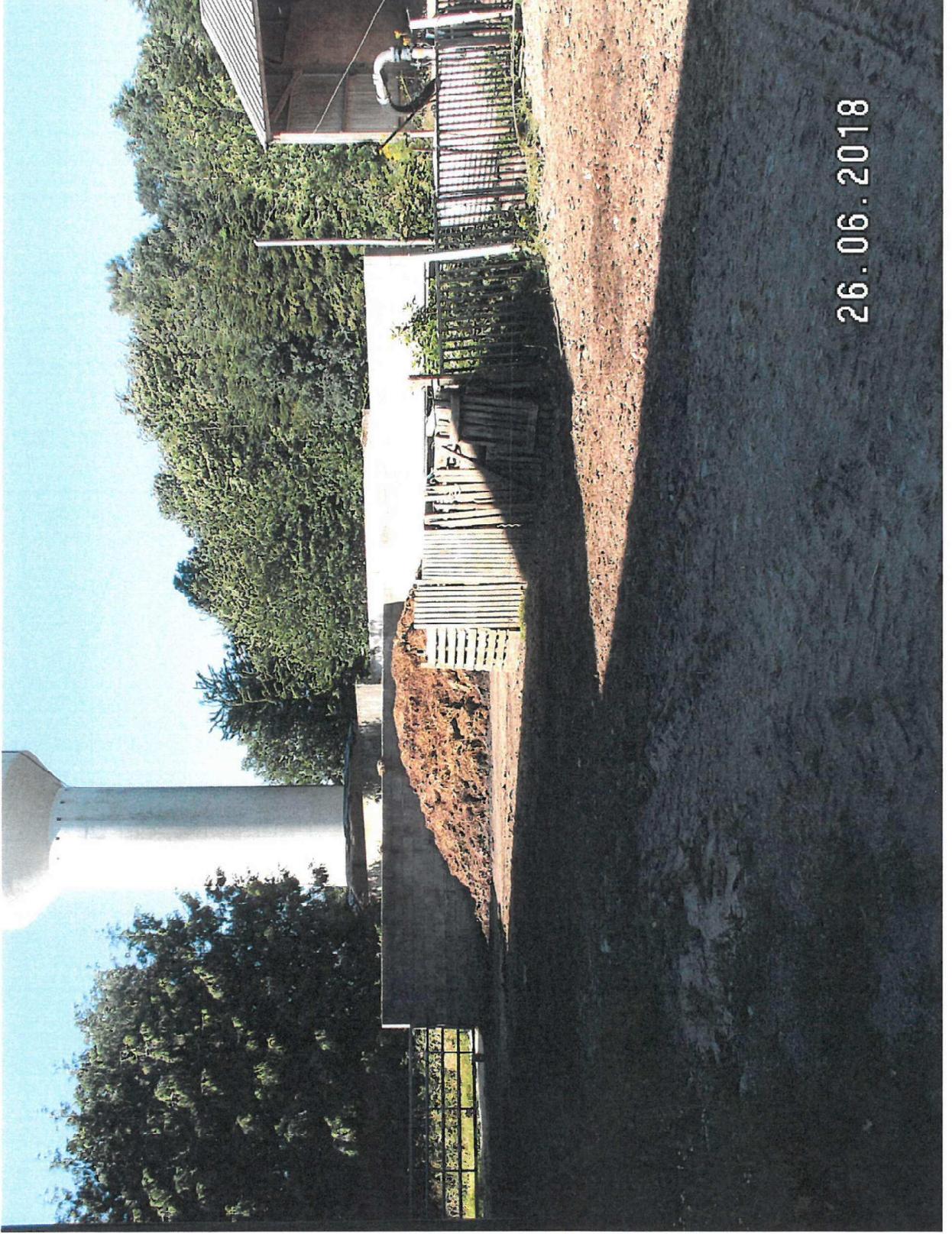
château
d'eau



Croquis du siège d'exploitation agricole (Exploitant 1)



Lithologic
Conseil et expertise
en géologie et environnement



26.06.2018

Descriptif des installations d'élevage sur la zone

Exploitant	Type bâtiment	Sol	Silos	Fumière	Fosses	Effluent épandu	Observation	Cuve
1	4 bâtiments bovins (200 à 450 m3)	béton	2 silos sur béton 560 m2	100 m2 non couverte	1 fosse - 80 m3	fumier bovin 300 t	1 forage + 1 ancien puits	1000 l double paroi
		aire paillée				lisier bovin 750m3		
5*	1 bâtiment bovin 400 m2	aire paillée	1 silo sur béton 200m2	non	1 fosse - 600 m3	lisier porc 175 m32	hivernage génisses	non

* : bâtiment servant d'annexe au siège principal situé hors zone

↪ *Annexe de l'exploitant agricole numéroté 5*

N° expl.

5

ENQUÊTE BATIMENTS D'ELEVAGE

1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 – ACTIVITES PRATIQUEES SUR LE SITE

(Cochez ou remplissez les cases correspondant à votre situation)

ACTIVITES D'ELEVAGE	Nombre de Bâtiments	« 400 m ² sur aire paillée »
<input checked="" type="checkbox"/> Bovins	<input style="width: 50px;" type="text" value="1"/>	Surface Agricole Utile <input style="width: 150px;" type="text"/> ha AUTRES ACTIVITES (à préciser ci-dessous) : <div style="border: 1px solid black; height: 40px; margin-top: 10px;"></div>
<input type="checkbox"/> Porcins	<input style="width: 50px;" type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Volailles de Chair	<input style="width: 50px;" type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Volailles Pondeuses	<input style="width: 50px;" type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Volailles Reproductrices	<input style="width: 50px;" type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Autres, précisez ci-dessous :	<input style="width: 100px;" type="text"/>	

1.2 – DESTINATION DES EAUX USEES

(Cochez ou remplissez les cases correspondant à votre situation)

Type de rejet :	Eaux blanches	Eaux vertes
Ces rejets sont-ils collectés ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/> Totalement <p style="text-align: center;">« pas de rejet »</p>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/> Totalement
Destination :	<input type="checkbox"/> Égout public <input type="checkbox"/> Cours d'eau <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> Puits perdu <input type="checkbox"/> Stockage/épandage <input type="checkbox"/> Traitement* <input type="checkbox"/> Recyclage	<input type="checkbox"/> Égout public <input type="checkbox"/> Cours d'eau <input type="checkbox"/> Fossé <input type="checkbox"/> Puits perdu <input type="checkbox"/> Stockage/épandage
Type d'installation salle de traite :	<input type="checkbox"/> Epi double équipement <input type="checkbox"/> Traite arrière <input type="checkbox"/> Epi simple équipement <input type="checkbox"/> Lactoduc <input type="checkbox"/> Pots à terre	Nombre de postes <input style="width: 80px;" type="text"/> Longueur : <input style="width: 80px;" type="text"/> Nombre de pots : <input style="width: 80px;" type="text"/>

* Fosse toutes eaux + filtre à sable + épandage

2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES DE STOCKAGE

(Cochez ou remplissez les cases correspondant à votre situation)

2.1 – SILOS

	Silo n° 1	Silo n° 2	Silo n° 3
Surface ou volume utile	..200... m ² m ³ m ² m ³ m ² m ³
Sol imperméabilisé par du béton, du bitume, ...	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Dessert les bâtiments n°	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text" value="1"/>	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Mode d'utilisation	<input type="checkbox"/> distribué <input type="checkbox"/> Libre-service	<input type="checkbox"/> distribué <input type="checkbox"/> Libre-service	<input type="checkbox"/> distribué <input type="checkbox"/> Libre-service
Collecte intégrale et stockage des jus	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Produits stockés	<input checked="" type="checkbox"/> produits sans jus* <input type="checkbox"/> autres produits (à préciser)	<input type="checkbox"/> produits sans jus* <input type="checkbox"/> autres produits (à préciser)	<input type="checkbox"/> produits sans jus* <input type="checkbox"/> autres produits (à préciser)

* maïs, pulpes et drêches surpressées (matières sèches > 27 %)

2.2 – FUMIERES

« non stockage au champ »

	Fumière n° 1	Fumière n° 2	Fumière n° 3
Surface de la fumière m ² m ² m ²
Nombre de murs périphériques	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
La fumière est-elle couverte ?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
La fumière est-elle étanche ?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Produits provenant des bâtiments n°	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>
Collecte intégrale et stockage des jus	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Produits stockés	<input type="checkbox"/> fumier <input type="checkbox"/> fientes de volailles	<input type="checkbox"/> fumier <input type="checkbox"/> fientes de volailles	<input type="checkbox"/> fumier <input type="checkbox"/> fientes de volailles
Durée de stockage ?	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> mois	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> mois	<input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/> mois

2.3 – FOSSES

	Fosse n° 1	Fosse n° 2	Fosse n° 3
Volume utile de la fosse m ³ m ³ m ³
Est-elle étanche ?	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Effluents provenant des			
Bâtiments n°
Silos n°
Fumières n°
Autres
Produits stockés	<input type="checkbox"/> Purin <input type="checkbox"/> Lisier, fumier mou <input type="checkbox"/> Fientes de volailles <input type="checkbox"/> Eaux blanches <input type="checkbox"/> Eaux vertes et brunes <input type="checkbox"/> Jus de silos	<input type="checkbox"/> Purin <input type="checkbox"/> Lisier, fumier mou <input type="checkbox"/> Fientes de volailles <input type="checkbox"/> Eaux blanches <input type="checkbox"/> Eaux vertes et brunes <input type="checkbox"/> Jus de silos	<input type="checkbox"/> Purin <input type="checkbox"/> Lisier, fumier mou <input type="checkbox"/> Fientes de volailles <input type="checkbox"/> Eaux blanches <input type="checkbox"/> Eaux vertes et brunes <input type="checkbox"/> Jus de silos
Durée de stockage ?	<input type="text"/> mois	<input type="text"/> mois	<input type="text"/> mois

2.4 – STOCKAGE DE FUMIER OU FIENTES SECHES SUR LES PARCELLES D'EPANDAGE

Stockez-vous du fumier ou fientes sèches sur les parcelles d'épandage ? oui non

Durée maximale de ces dépôts : mois

« pas de cuve »

3 – TRAITEMENT DES EFFLUENTS ET DES DEJECTIONS *

(* Remplissez les cases correspondant à votre situation)

3.1 – DEVENIR DES DEJECTIONS ANIMALES DE L'EXPLOITATION

	Fumiers	Lisiers et purins	Fientes
Type de prétraitement ou de traitement sur l'exploitation (compostage, séchage, ...)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Quantités prétraitées ou traitées t m ³ t
Quantités épandues sur les terres de l'exploitation t m ³ t
Quantités épandues sur les terres mises à disposition t m ³ t
Quantités exportées (unité de traitement hors exploitation, usine de fabrication, incinération) t m ³ t

3.2 – EFFLUENTS D'AUTRES ELEVAGES EPANDUS SUR L'EXPLOITATION

Nature des produits épandus	Quantités

3.3 – EPANDAGES DES DEJECTIONS DE L'EXPLOITATION

(Cochez ou remplissez les cases correspondant à votre situation)

Disposez-vous d'un plan d'épandage ? oui non

Tenez-vous à jour un cahier d'épandage ? oui non

Qu'elle est la surface totale qui a reçu des épandages au cours de l'année d'activité ?

ha

Sur la surface épandue cette même année, quelle est celle qui a été pâturée par des bovins ?

ha

Avez-vous une étude de périmètres d'épandage couvrant la moitié des parcelles susceptibles d'être utilisées ?

oui non

Établissez-vous un plan prévisionnel de fertilisation couvrant les parcelles épandues ?

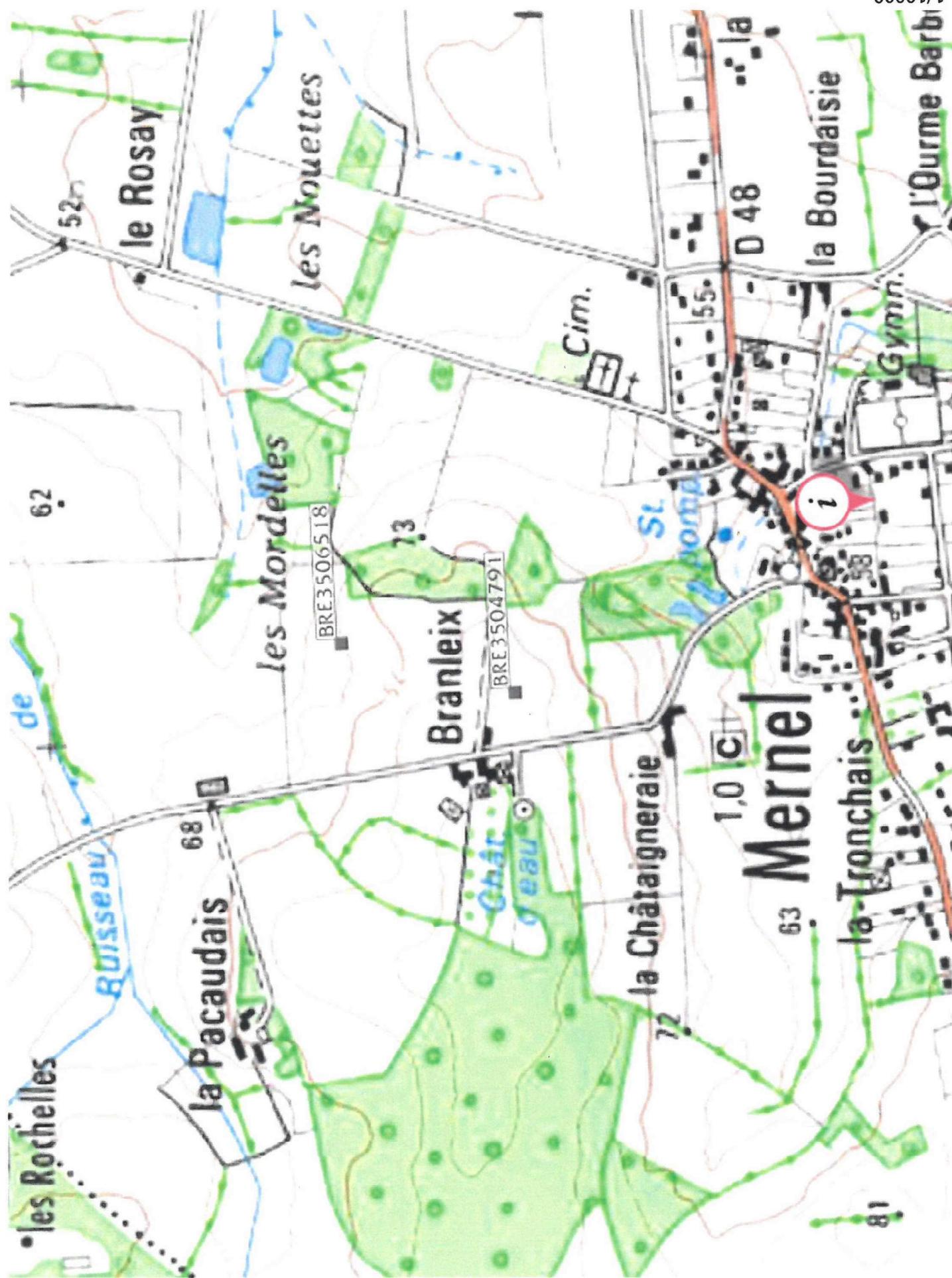
oui non

4 – OBSERVATIONS DE L'EXPLOITANT

Annexe 10

***Localisation des sites à risque
extraits de la base de données
« Basias » (fiches signalétiques
correspondantes) et modèle de
formulaire fourni à la
population pour l'enquête
« habitat et cuves à fuel ».***

↪ *Site à risque (Basias)*



BRE3504791**Fiche Détaillée**

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : BRE
 Créateur(s) de la fiche : AP
 Date de création de la fiche : (*) 05/01/2005

Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
MERNEL commune de, DECHARGE BRUTE	

Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Non
 Commentaire : TERRAIN PRIVE CAPTAGE A 300 M accès réglementé

2 - Consultation à propos du site

Consultation mairie : Oui
 Date consultation mairie : (*) 26/05/2005
 Réponse mairie : Oui
 Date réponse mairie : (*) 26/06/2005

3 - Localisation du site

Dernière adresse : Lieu dit Branleix
 Code INSEE : 35175
 Commune principale : MERNEL (35175)
 Zone Lambert initiale : Lambert II
 Précision centroïde Mètre

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	278 051	278 050	328 795	
Y (m)	331 309	2 331 309	6 767 387	
Préc.XY	Mètre			

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison)	Date de référence	Type	Exploitant

sociale)	(*)		
REBOUX G	01/01/1970	Personne physique	Non

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
Mernel		1/2000		ZD	4a

Nombre de propriétaires actuels : Unique

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date de première activité : (*) 01/01/1970
 Date de fin d'activité : (*) 01/01/1985
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	E38.11Z	01/01/1970	01/01/1985	?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	recensement DDASS des décharges au premier semestre 1989	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
Commune de Mernel	01/01/1970	01/01/1985

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique
 Site en friche : Non
 Site réaménagé : Oui
 Réaménagement sensible : Non
 Commentaire : Décharge comblée, terrain naturel.

7 - Utilisateurs

Utilisateurs :

Nom utilisateur	Type d'utilisateur	Statut utilisateur
REBOUX G	Personne physique	Propriétaire

8 - Environnement

Captage AEP : Oui

Référence BSS : 03527x0004

Distance captage 400

AEP :

Périmètre de protection : Oui

Formation superficielle : Sables/Graviers/Galets

Substratum : Sable/grès

Commentaire(s) : Massif armoricain Tous domaines Formations superficielles sédimentaire Alluvions fluviales anciennes sables, argiles, graviers Pléistocène

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : recensement DDASS des décharges au premier semestre 1989

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

BRE3506518**Fiche Détaillée**

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : BRE
 Créateur(s) de la fiche : NA
 Date de création de la fiche : (*) 07/07/2005
 Raison(s) sociale(s) de l'entreprise :

Raison sociale	Date connue (*)
MERNEL commune de, décharge brute	

Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Non

2 - Consultation à propos du site

Consultation mairie : Oui
 Date consultation mairic : (*) 26/05/2005

3 - Localisation du site

Dernière adresse : Lieu dit Branleix
 Code INSEE : 35175
 Commune principale : MERNEL (35175)
 Zone Lambert initiale : Lambert II
 Précision centroïde Mètre

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	278 137	278 136	328 883	
Y (m)	331 564	2 331 564	6 767 641	
Préc.XY	Mètre			

4 - Propriété du site

Propriétaires :

Nom (raison sociale)	Date de référence (*)	Type	Exploitant
COUDRAIS A	01/01/1970	Personne physique	Non

Cadastre :

Nom du cadastre	Date du cadastre (*)	Echelle	Précision	Section cadastre	N° de parcelle
Mernel		1/2000		ZD	11b

Nombre de propriétaires actuels : Unique

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date de première activité : (*) 01/01/1970
 Date de fin d'activité : (*) 01/01/1985
 Origine de la date : IOP=Information orale
 Historique des activités sur le site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	E38.11Z	01/01/1970	01/01/1985 ?		1er groupe	IOP=Information orale	Mairie de Mernel	

Exploitant(s) du site :

Nom de l'exploitant ou raison sociale	Date de début d'exploitation (*)	Date de fin d'exploitation (*)
Commune de Mernel	01/01/1970	01/01/1985

6 - Utilisations et projets

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique
 Site en friche : Non
 Site réaménagé : Oui
 Réaménagement sensible : Non
 Commentaire : Décharge comblée, terrain naturel.

7 - Utilisateurs

Utilisateurs :

Nom utilisateur	Type d'utilisateur	Statut utilisateur

COUDRAIS A	Persone physique	Propriétaire
---------------	------------------	--------------

8 - Environnement

Captage AEP : Oui

Référence BSS 03527X0004

:

Distance 600

captage AEP :

Position AEP : ?

Périmètre de
protection : Oui

Formation
superficielle : Néant

Substratum : Schistes

Commentaire(s) Massif armoricain Domaine varisque de Bretagne centrale (Rennes) Massif cristallin
: métasédimentaire UNITE DE BRETAGNE CENTRALE Formation de la Mayenne schistes,
grès, wackes Briovérien-Cambrien

9 - Etudes et actions

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : Mairie de Mernel

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.

- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,

- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

↳ *Modèle de formulaire « enquête habitation et
cuves à fuel »*

Réf : YG/17.035

Rennes, le 30 octobre 2017

Objet : Révision des périmètres de protection de captage

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la révision des périmètres de protection autour du captage de Mernel, une étude d'actualisation des données environnementales est en cours.

Ce questionnaire vous est distribué pour permettre de collecter quelques informations concernant :

1 - Les stockages d'hydrocarbures :

- Possédez-vous une cuve à fuel ? oui non

si oui : - De quelle contenance : litres

- Cuve enterrée : oui non

- Posée au sol : oui non

- Sécurisation : bac de rétention

double paroi

2 - L'entretien des espaces privés :

Utilisez-vous des produits phytosanitaires pour l'entretien des cours, jardins ou autres ?

oui non

si oui : - Produits :

- Dosage :

- Epoque de l'année :

3 - Puits ou forages

- Possédez-vous un puits ou un forage ? oui non

si oui : - Estimation du prélèvement :m³/an

Ce questionnaire est à compléter et à rapporter à la mairie de Mernel aux heures d'ouverture ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Vous remerciant par avance de votre collaboration.

Le Bureau d'Etudes Lithologic
(mandaté par le Syndicat d'eau)

Votre nom :

Votre adresse :

Annexe 11

***Proposition de prescriptions
applicables dans les périmètres
de protection pour le captage
de Mernel.***

↪ *Activités agricoles*

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
Bâtiments		
1 - Création de nouveaux bâtiments d'élevage.	INTERDITES	INTERDITES
2 - Extensions des bâtiments d'élevage existants.	INTERDITES	AUTORISEES
3 - Nouvelles constructions.	<p><u>Exception :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - celles nécessaires à l'exploitation ou à la protection de la ressource en eau. 	<p><u>Exceptions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - celles nécessaires à l'exploitation ou à la protection de la ressource en eau ; - celles autorisées aux documents d'urbanisme en vigueur au moment de la publication du présent arrêté.
4 - Changement d'affectation des bâtiments existants.		<p>Tout projet doit préalablement obtenir un avis favorable du préfet formulé sur la base d'une note indiquant la destination des bâtiments et les mesures prises pour éviter toute pollution des eaux.</p>
5 - Bâtiments d'élevage et autres.		<p>Les bâtiments et installations utilisées pour les activités agricoles ou autres (<i>artisanales, industrielles, loisirs...</i>) ne doivent pas être source de pollution des eaux souterraines et superficielles. Les bâtiments feront l'objet d'aménagement permettant de suivre cette prescription.</p>
6 - Sécurisation des bâtiments existants.		<p>L'aménagement du site phytosanitaire d'exploitation respecte les préconisations issues du diagnostic du site phytosanitaire réalisé selon le cahier des charges validé par le Comité Interprofessionnel de <u>D</u>iagnostics Phytosanitaires) (CRODIP) comprenant notamment une plate-forme étanche avec bac de sécurité pour prévenir tout risque d'écoulement lors de la manipulation des produits phytosanitaires et du remplissage des cuves.</p>

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
Stockages		
7 - Stockages non aménagés de produits fertilisants et de produits phytosanitaires.	INTERDITS	
8 - Stockages des lisiers et fumiers.	<p>La capacité de stockage des effluents d'élevage de chaque exploitation agricole et chaque atelier de production doit être conforme à la réglementation en vigueur. Cette capacité de stockage doit être actualisée en cas d'évolution de l'exploitation.</p> <p>Par ailleurs, lorsque les études préalables montrent que des équipements aux normes ne présentent pas de marge de sécurité suffisante, des travaux complémentaires pourront être prescrits au cas par cas, selon la sensibilité du captage et le contexte propre à chaque exploitation (exemple : couverture fosse et/ou fumière, bassin tampon et de sédimentation, filtre à roseaux...)</p>	
9 - Silos non aménagés sur aire étanche destinés à la conservation, par voie humide, des aliments pour animaux (<i>ensilage d'herbe ou de maïs de type taupinière</i>).	INTERDITS	
10 - Stockages au champ de produits fertilisants (<i>fumier, compost</i>).	<p>INTERDITS</p> <p><u>Exception</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stockage temporaire de 10 jours maximum pour permettre l'épandage. 	
11 - Stockage des hydrocarbures.	<p>Les stockages d'hydrocarbures sont équipés de bacs de rétention ou de cuves à double parois.</p>	
Elevages		
12 - Elevages de type plein-air (<i>volailles et porcs</i>).	INTERDITS	

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
13 - Pâturage.	<p>Le pâturage est autorisé sous réserve de la non dégradation du couvert végétal.</p> <p>Le pâturage est AUTORISE du 1^{er} mars au 1^{er} octobre.</p> <p><u>Si les bâtiments d'élevage sont à une distance accessible pour les animaux</u></p> <p>Chaque exploitant tient à jour un planning de pâturage.</p> <p>La pression de pâturage est de 500 UGB.JPP/ha/an maximum (<i>JPP=jours de présence au pâturage</i>).</p>	<p>AUTORISE</p> <p><u>Si les bâtiments d'élevage sont à une distance accessible pour les animaux</u></p> <p>Chaque exploitant tient à jour un planning de pâturage.</p> <p>La pression de pâturage est de 650 UGB.JPP/ha/an maximum.</p>
14 - Affouragement des animaux à la pâture.	<p>INTERDIT</p> <p>Les animaux ne doivent pas être affouragés, même par un point d'affouragement extérieur situé en dehors du secteur sensible.</p>	<p>L'affouragement des animaux à la pâture est autorisé, sauf en cas d'affouragement permanent à la parcelle entraînant la dégradation du couvert végétal.</p> <p>Les points d'affouragement des animaux doivent être déplacés régulièrement.</p>
15 - Abreuvement des animaux.	<p>L'abreuvement direct des animaux au cours d'eau est INTERDIT.</p> <p>Les points d'abreuvement du bétail doivent être déplacés régulièrement.</p>	
Fertilisation azotée		
16 - Epandage de fertilisants azotés de type I (fumiers de bovins,...).	<p>sous réserve du respect des dispositions du référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée en vigueur.</p>	<p>AUTORISE</p> <p>Sur le maïs, les épandages de fertilisants de type I sont interdits après le 15 avril.</p>

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
<p>17 - Epannage de fertilisants azotés de type II d'origine agricole (<i>fumiers de volailles, fisières, fientes de volailles, ...</i>).</p>	<p>INTERDIT</p>	<p>AUTORISE</p> <p>sous réserve du respect des dispositions du référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée en vigueur.</p>
<p>18 - Epannage de fertilisants azotés de type III (<i>engrais minéraux, ...</i>).</p>	<p>AUTORISE</p> <p>sous réserve du respect des dispositions du référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée en vigueur.</p>	
<p>19 - Epannage de fertilisants organiques liquides et de produits assimilés (<i>boues de stations d'épuration, effluents industriels</i>) autres que d'origine agricole.</p>	<p>INTERDIT</p>	
Cultures		
<p>20 - Usage des parcelles agricoles.</p>	<p>Toutes les parcelles correspondant à des secteurs boisés ou de taillis sont maintenues dans cet état.</p> <p>Les prairies permanentes ou de longue durée sont maintenues dans cet état ou boisées. Les autres parcelles agricoles cultivées sont converties en prairies permanentes ou boisées.</p> <p>Les prairies doivent faire l'objet d'au moins une fauche dans l'année précédant leur retournement.</p>	<p>Tous les types de cultures sont autorisés. Les sols nus sont interdits en période de lessivage. Les couverts végétaux sont en conformité avec les dispositions du programme d'actions en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en vigueur.</p>

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
<p>21 - Suppression des talus et des haies.</p>	<p>La destruction des talus et des haies (<i>arrachage et dessouchage</i>) est INTERDITE (<i>l'exploitation du bois reste possible</i>).</p> <p><u>Exception</u> : Les talus et les haies ne présentant pas d'intérêt pour la préservation de la qualité de l'eau sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, d'une compensation par un linéaire au moins équivalent avec des talus et des haies de manière continue et perpendiculaire à la pente. Les haies sur talus seront à privilégier aux haies à plat ; - et, d'autre part, du respect des autres dispositions en vigueur (plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale, schéma d'aménagement et de gestion des eaux...). <p>Tout projet de destruction de talus et de haies doit préalablement obtenir un avis favorable et du maître d'ouvrage du captage d'eau potable et du maire de la commune concernée qui en informent le préfet.</p>	<p>INTERDITE</p>
<p>22 - Création de réseaux de drainage.</p>	<p>INTERDIT</p>	<p>INTERDIT</p>
<p>23 - Réhabilitation (<i>remplacement d'un drain colmaté</i>) de réseaux de drainage.</p>	<p>INTERDIT</p>	<p>AUTORISE</p> <p>sous réserve d'absence d'arrivée directe du drain dans un cours d'eau (<i>le rejet des eaux drainées dans un fossé borgne sans connexion avec un cours d'eau reste possible</i>).</p>
<p>24 - Irrigation des cultures.</p>	<p>INTERDITE</p>	<p>AUTORISEE</p>
<p>25 - Bandes enherbées.</p>		<p>L'implantation ou le maintien d'une bande enherbée d'une largeur minimale de 10 mètres avec un talus boisé continu est obligatoire en bordure de la totalité des cours d'eau permanents ou intermittents inscrits sur la carte IGN au 1/25 000</p> <p>La distance de 10 mètres est augmentée à 20 mètres en cas d'absence d'un talus boisé continu.</p>

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
Autres utilisations du sol		
26 - Zones humides.	Le terrassement, le remblaiement, le drainage et la suppression des zones humides sont INTERDITS	
27 - Création et recalibrage des fossés.	INTERDIT (l'entretien des fossés est possible)	
28 - Ouverture d'excavations et notamment la création de carrières à ciel ouvert ou en galeries souterraines.	INTERDITES <u>Exceptions :</u> les excavations susceptibles de contribuer à l'amélioration de la protection des captages (ex : bassin de décantation).	Traitement au cas par cas sur la base de l'avis de hydrogéologue agréé émis dans le cadre de l'instauration ou de la révision de la DUP sur les possibilités ou non d'excavations au regard de la protection de la nappe, et sous quelles conditions (précautions à prévoir pendant les travaux pour éviter les infiltrations dans la nappe...)
29 - Comblement d'excavations de puits ou de forages.	Le comblement d'excavation, de puits ou de forages est INTERDIT sans précaution particulière. Cette opération devra respecter les préconisations techniques en vigueur (<i>utilisation de matériaux inertes</i>). Les piézomètres présents sur ce secteur seront rebouchés ou protégés selon les préconisations techniques en vigueur (<i>cimentation, équipés d'un capot métallique cadenassé</i>).	
30 - Plans d'eau, mares ou étangs.	La création de plans d'eau, mare ou étang est interdite à l'exception de ceux susceptibles de contribuer à l'amélioration de la protection du captage (ex : <i>bassin de décantation, ...</i>). Cette prescription ne concerne pas les réserves de substitution pour l'irrigation à remplissage hivernal et les retenues collinaires.	
Produits phytosanitaires		
31 - Manipulation de produits phytosanitaires.	La manipulation de produits phytosanitaires (<i>remplissage ou vidange de cuves, réalisation de mélanges, nettoyage de matériel,...</i>) est INTERDITE en dehors d'une aire de remplissage prévue à cet effet permettant de collecter les fuites de bouillie.	

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
32 - Utilisation de produits phytosanitaires sur les parcelles boisées.	INTERDITE, y compris pour la préparation du sol	
33 - Utilisation de produits phytosanitaires pour les voies de communication, les fossés, et à proximité des cours d'eau.	L'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des voies de communication, des accotements, des talus, des parkings et des chemins est INTERDITE. L'utilisation de produits phytosanitaires est INTERDITE à proximité des cours d'eau, des fossés et tous autres points d'eau (<i>arrêté ministériel du 12 septembre 2006 et arrêté préfectoral du 1er février 2008</i>). Une information régulière sera faite auprès du public par le maître d'ouvrage du captage d'eau potable.	
34 - Utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures et prairies.	L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite hors traitements ponctuels (<i>piéd par piéd</i>) de type destruction des chardons ou rumex avec un pulvérisateur à dos.	L'utilisation de produits phytosanitaires doit être effectuée en cohérence avec le diagnostic et le classement des parcelles à risques réalisé selon le protocole régional. A défaut de diagnostic des parcelles à risque, les parcelles sont considérées comme présentant un risque fort. L'utilisation, sur maïs et céréales, des produits contenant du bentazone est interdite sur les parcelles drainées et sur les parcelles à risque fort. Dans les autres cas, la dose appliquée est limitée à 1 000 g de produit/ha/an.
35 - Aspersion des produits phytosanitaires par voie aéroportée.		INTERDITE
Biocides		
36 - Produits contenant du diuron.	L'utilisation de produits contenant du diuron est INTERDITE y compris pour l'entretien des murs et des toitures	

•

↳ *Activités non agricoles*

•

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
<p>Points d'eau</p> <p>1 - Création de puits et forages (hors géothermie).</p>	<p>La création de nouveaux puits et forages y compris en remplacement d'ouvrages existants est INTERDITE.</p> <p><u>Exception</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ouvrages au bénéfice de la collectivité responsable de la production d'eau potable <p>Les puits et forages abandonnés sont comblés par des techniques appropriées (cf. ex</p> <p>Est notamment considéré comme abandonné tout sondage, forage, puits, ouvrage souterrain pour lequel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maître d'ouvrage ne souhaite pas faire les travaux de réhabilitation nécessaires suite à une inspection ; - suite aux essais de pompage ou tout autre motif, le maître d'ouvrage ne souhaite pas poursuivre son exploitation 	<p>AUTORISEE</p>
<p>2 -.Sécurisation des forages existants (hors géothermie).</p>	<p>Les forages existants sont sécurisés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un regard ou buse de protection de la tête de forage et une margelle de 3 m² au minimum autour de l'ouvrage ; • le fond du regard entre la tête du forage et la paroi de la buse est cimenté ou étanchéifié par tout autre moyen adéquat ; • un capot de fermeture du regard ou de la buse équipé d'un cadenas ; <p>un compteur des volumes d'exhaure.</p>	<p>AUTORISEE</p>

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
3 - Création d'ouvrages enterrés et forages pour la géothermie (<i>horizontale ou verticale</i>).	INTERDITE	AUTORISEE
4 - Création ou extension de plans d'eau, mares ou étangs.	<p>INTERDITE</p> <p><u>Exception</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ceux qui sont susceptibles de contribuer à l'amélioration de la protection du captage (ex : <i>bassin de décantation</i>) ; - ceux nécessaires à la défense contre les incendies. 	AUTORISEE
Boisements		
5 - Suppression de l'état boisé.	<p style="text-align: center;">INTERDITE</p> <p>l'exploitation du bois étant possible. Les zones boisées doivent être classées en espaces boisés à conserver aux documents d'urbanisme des communes concernées.</p> <p style="text-align: center;">é</p>	
6 - Suppression des talus et des haies.	<p>La destruction des talus et des haies (<i>arrachage et dessouchage</i>) est INTERDITE (<i>l'exploitation du bois reste possible</i>).</p> <p><u>Exception</u> :</p> <p>Les talus et les haies ne présentant pas d'intérêt pour la préservation de la qualité de l'eau sous réserve :</p>	<p>AUTORISEE sous réserve que :</p> <p>Tout projet de destruction de talus et de haies doit préalablement obtenir un avis favorable du maître d'ouvrage du captage d'eau potable et du maire de la commune concerné qui en informe le préfet.</p>

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> - d'une part, d'une compensation par un linéaire au moins équivalent avec des talus et des haies de manière continue et perpendiculaire à la pente. Les haies sur talus seront à privilégier aux haies à plat ; - et, d'autre part, du respect des autres dispositions en vigueur (<i>plan local d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale, schéma d'aménagement et de gestion des eaux...</i>). 	
Excavations		
7 - Créations de carrières à ciel ouvert ou en galeries souterraines.	INTERDITES	
8 - Extensions de carrières à ciel ouvert ou en galeries souterraines.	INTERDITES	<p>Traitement au moment de l'instruction de la procédure d'instauration ou de révision des PPC en fonction de l'avis de hydrogéologue agréé sur les possibilités ou non d'extension au regard de la protection de la nappe (et sous quelles conditions)</p>
9 - Excavations permanentes de moins de 1,5 mètre de profondeur.	<p style="text-align: center;">INTERDITES</p> <p><u>Exception</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les excavations dans le bassin tertiaire. 	
10 - Excavations permanentes de plus 1,5 mètre de profondeur.	<p style="text-align: center;">INTERDITES</p> <p><u>Exception</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les excavations susceptibles de contribuer à l'amélioration de la protection des captage (ex : <i>bassin de décantation</i>). 	<p>Traitement au moment de l'instruction de la procédure d'instauration ou de révision des PPC en fonction de l'avis de hydrogéologue agréé sur les possibilités ou non d'excavations au regard de la protection de la nappe (et sous quelles conditions) (précautions à prévoir pendant les travaux pour éviter les infiltrations dans la nappe...)</p>

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
<p>11 - Excavations temporaires (par exemple en vue d'installation de piscine, d'éolienne, de création de sous-sol, de tranchées pour passage de canalisations ou de lignes électriques).</p>	<p>INTERDITES</p>	<p>AUTORISEES SOUS CONDITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dispositifs pour dévier les eaux de ruissellements doivent être mis en place durant les travaux ; - un kit anti-pollution doit être disponible sur le chantier ; - le planning de travaux doit être communiqué au maître d'ouvrage du captage d'eau potable concerné avant le démarrage des travaux.
<p>12 - Création de tranchées liées à des ouvrages d'intérêt général (par exemple réseaux d'eau potable, électricité, téléphonie).</p>	<p>AUTORISEES SOUS CONDITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - toutes les dispositions sont prises pour éviter les effets de drainage des tranchées (par exemple en réalisant des tranchées compartimentées), - des dispositifs pour dévier les eaux de ruissellements doivent être mis en place durant les travaux ; - un kit anti-pollution doit être disponible sur le chantier ; - le planning de travaux doit être communiqué au maître d'ouvrage du captage d'eau potable concerné avant le démarrage des travaux. 	<p>AUTORISEES SOUS CONDITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dispositifs pour dévier les eaux de ruissellements doivent être mis en place durant les travaux ; - un kit anti-pollution doit être disponible sur le chantier ; - le planning de travaux doit être communiqué au maître d'ouvrage du captage d'eau potable concerné avant le démarrage des travaux.

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
Terrassements et remblaiements		
13 - Remblaiements.	<p style="text-align: center;">INTERDITS</p> <p>Exceptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux nécessaires à l'exploitation de la ressource en eau ; - les travaux contribuant à la restauration des milieux naturels. 	<p>AUTORISEES SOUS CONDITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisation de matériaux inertes (<i>par exemple pierre, terre végétale</i>). Le propriétaire du terrain doit s'assurer du caractère non polluant des matériaux utilisés ; - prise de précautions pendant les travaux pour éviter le contact des eaux ruisselantes avec le chantier (<i>en déviant ces eaux par exemple</i>).
14 - Terrassements, remblaiements et suppressions des zones humides.	<p style="text-align: center;">INTERDITS</p> <p>Exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux susceptibles de contribuer à l'amélioration de la protection du captage. 	
Cimetière		
15 - Créations et extensions de cimetière.	<p style="text-align: center;">INTERDITES</p>	<p style="text-align: center;">AUTORISEES</p>
Campings, aires de stationnement de caravanes et camping-cars et parkings		
16 - Créations de terrains de camping, d'aires de stationnement pour caravanes et camping-cars et de parkings.	<p style="text-align: center;">INTERDITES</p>	<p style="text-align: center;">AUTORISEES</p>
17 - Aménagements d'aires pour la pratique de sports mécaniques.	<p style="text-align: center;">INTERDITS</p>	<p style="text-align: center;">AUTORISEES</p>

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
Canalisations, stockages de produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux		
18 - Implantations d'ouvrages de transport et de dépôt ou stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et de tous les produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux (hors stockage d'hydrocarbures individuels).	INTERDITES <u>Exception :</u> - les situations susceptibles d'améliorer la protection des captages d'eau potable.	INTERDITES
19 - Stockages d'hydrocarbures individuels (<i>existants ou neufs</i>).	AUTORISES SOUS CONDITIONS Les stockages doivent être équipés de bacs de rétention ou de cuves double parois.	INTERDITES
20 - Dépôts de déchets et de tout produit susceptible d'altérer la qualité des eaux par infiltration ou ruissellement (<i>immondices, détritux, déchets inertes, produits radioactifs, matériels réformés, carcasses de véhicules,...</i>).	INTERDITS	INTERDITS
Axes de communication		
21 - Créations ou modifications des voies de communication	<u>Exception :</u> - celles autorisées aux documents d'urbanisme en vigueur au moment de la publication du présent arrêté ; - celles indispensables à la mise en valeur et la protection des forêts. Tout projet doit préalablement obtenir un avis favorable de la DRAAF.	<u>Exceptions :</u> - celles autorisées aux documents d'urbanisme en vigueur au moment de la publication du présent arrêté ; - celles indispensables à la mise en valeur et la protection des forêts. Tout projet doit préalablement obtenir un avis favorable de la DRAAF.

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
Bâtiments		
22 - Nouvelles constructions	<p style="text-align: center;">INTERDITES</p> <p><u>Exception :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - celles nécessaires à l'exploitation ou à la protection de la ressource en eau. - celles autorisées aux documents d'urbanisme en vigueur au moment de la publication du présent arrêté. 	<p style="text-align: center;">INTERDITES</p> <p><u>Exceptions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - celles nécessaires à l'exploitation ou à la protection de la ressource en eau ; - celles autorisées aux documents d'urbanisme en vigueur au moment de la publication du présent arrêté.
23 - Bâtiments et installations à usage domestique (<i>utilisés pour les activités artisanales, industrielles, loisirs par exemple</i>).	<p style="text-align: center;">AUTORISES SOUS CONDITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les bâtiments et installations à usage non domestique ne peuvent pas être source de pollution des eaux souterraines et superficielles. Ils font l'objet d'aménagement permettant de suivre cette prescription. 	
24 - Extensions ou rénovations.	<p style="text-align: center;">AUTORISES SOUS CONDITIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elles ne doivent induire ni rejet ni infiltration de tous produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux. Elles font l'objet d'aménagement permettant de suivre cette prescription. 	
Assainissement (eaux usées et eaux pluviales)		
25 - Implantations d'ouvrages de transport, de stockage et de traitement d'eaux usées.	<p style="text-align: center;">INTERDITES</p> <p><u>Exceptions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les situations susceptibles d'améliorer la protection des captages d'eau potable ; - les installations d'assainissement no collectif conformes à la réglementation en vigueur. 	

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
<p>26 - Assainissement collectif.</p>	<p>L'assainissement collectif est mis en place en priorité, avec sécurisation des ouvrages connexes (poste de refoulement, bassin tampon...).</p> <p>Les ouvrages sont dimensionnés et exploités de manière à éviter toute pollution dans le milieu naturel.</p> <p>Les postes de refoulement d'eaux usées situés dans le périmètre de protection rapprochée sont équipés de bassins tampons (sauf impossibilité technique) et d'un système de télésurveillance adaptés</p>	
<p>27 - Assainissement non collectif.</p>	<p>Les rejets directs dans le milieu hydraulique superficiel en sortie des nouvelles installations d'assainissement non collectif (<i>installations neuves ou à réhabiliter</i>) sont interdits (<i>sauf impossibilité technique</i>) (<i>prescriptions spécifiques aux captages d'eau superficielle et aux puits superficiels</i>).</p> <p>Les installations d'assainissement non collectif existantes non conformes et présentant des dangers pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement (<i>au sens de l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif</i>) sont mises en conformité avec la réglementation en vigueur dans un délai maximum de 4 ans.</p> <p>Les études de définition de filière pour les habitations concernées par l'assainissement non collectif, doivent prendre en compte les conditions de protection de la ressource en eau captée et justifier le choix réalisé dans le dossier déposé.</p>	<p>AUTORISE</p>

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
	<p>Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) concernés donnent priorité dans leurs actions aux habitations présentes dans les périmètres de protection (<i>campagne d'information...</i>).</p> <p>Les visites de contrôle des installations d'assainissement non collectif dans les périmètres de protection par les SPANC sont réalisées avec une fréquence n'excédant pas 4 ans. Tout constat de non-conformité doit faire l'objet d'un suivi approprié. Chaque année, les SPANC fournissent au maître d'ouvrage du captage d'eau potable concerné, un bilan des contrôles des installations d'assainissement non collectif réalisés dans les périmètres de protection rapprochée</p>	
<p>28 - Bassins de rétention des eaux pluviales.</p>		<p>Les bassins de rétention des eaux pluviales sont munis d'un dispositif technique destiné à piéger les hydrocarbures et sont régulièrement vérifiés et entretenus (un protocole d'entretien est élaboré à cet effet). Leur conception tient compte de la nature du substrat (ouvrages étanches à prévoir dans les bassins tertiaires)</p>
<p>29 - Créations d'ouvrages d'infiltrations (bassins, noues) des eaux pluviales.</p>		<p>INTERDITES</p>
<p>Produits phytosanitaires</p>		
<p>30 - Utilisations de produits phytosanitaires pour des usages non agricoles (<i>entretien des espaces communaux, cimetières, parcs, trottoirs, désherbage des allées, produits de lutte contre les limaces, entretien des jardins particuliers... par exemple</i>).</p>	<p>INTERDITES</p> <p><u>Exception :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les produits de bio-contrôle ou les produits labellisés pour l'agriculture biologique sont autorisés. 	

ACTION	SECTEUR SENSIBLE	SECTEUR COMPLEMENTAIRE
Biocides		
31 - Produits contenant du diuron.	L'utilisation de produits contenant du diuron est INTERDITE y compris pour l'entretien des murs et des toitures.	
32 - Entretien des murs et toitures.	Seuls les produits labellisés Ecocert ou équivalent sont AUTORISES pour l'entretien des murs et des toitures.	
33 - Nouvelles constructions (<i>rénovation</i>).	Seuls les produits labellisés Ecocert ou équivalent sont AUTORISES dans les enduits destinés aux murs extérieurs.	

Annexe 12

***Schéma conceptuel des
glissières routières proposées
à être mise en place à proximité
du captage de Mernel.***



Glissières de sécurité routière

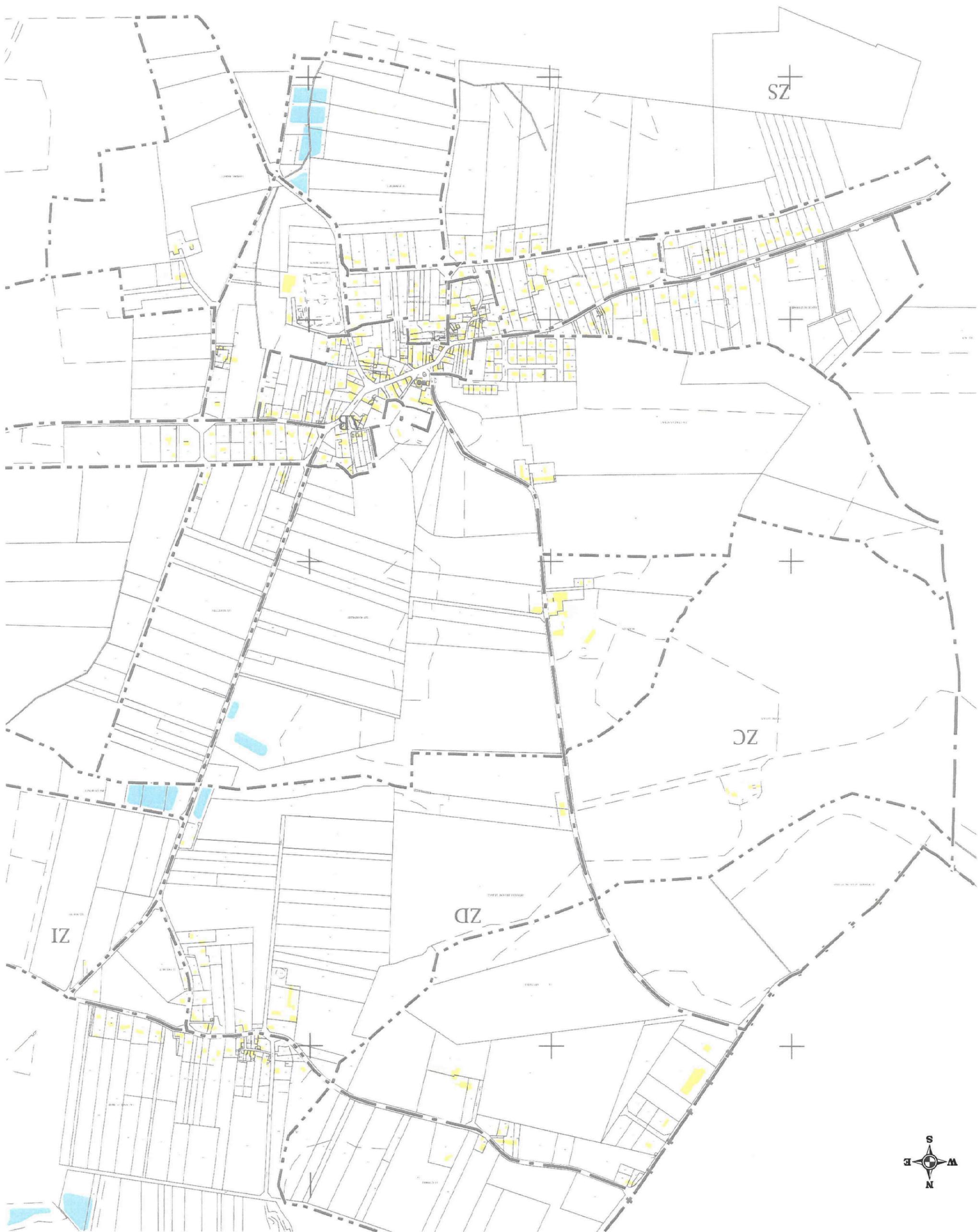
Forage Mernel

Plan d'eau
majeur

Petits plans d'eau
et zone humide

Annexe 13

***Plan cadastral vierge du
secteur d'étude.***



Annexe 14

***Qualité des eaux distribuées
(contrôle réglementaire) entre
début 2013 et fin 2017 (source :
Ades Eau France), synthèse
sur les périodes 2014-2018 et
2014-2019 du contrôle sanitaire
réglementaire de l'Agence
Régionale de Santé.***

↳ *Qualité des eaux distribuées (contrôle réglementaire) entre début 2013 et fin 2017*
(source : Ades Eau France).

BSS Code	type	qualitometre Type	qualito Date
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611083 1083 Chlorpyrifos-éthyl 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611092 1092 Prosulfocarbe 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611101 1101 Alachlore 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611103 1103 Aldrine 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611105 1105 Aminotriazole 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611113 1113 Bentazone 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611125 1125 Bromoxynil 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611129 1129 Carbendazime 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611130 1130 Carbofuran 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611136 1136 Chlortoluron 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611141 1141 2,4-D 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611169 1169 Dichlorprop 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611173 1173 Dieldrine 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611177 1177 Diuron 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611184 1184 Ethofumésate 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611197 1197 Heptachlore 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611199 1199 Hexachlorobenzène 2 <	seuil	dc
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611205 1205 Ioxynil 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611206 1206 Proprone 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611208 1208 Isoproturon 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611209 1209 Linuron 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611212 1212 2,4-MCPA 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611214 1214 Mécoprop 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611216 1216 Méthabenzthiazuron 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611225 1225 Métribuzine 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611234 1234 Pendiméthaline 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611235 1235 Pentachlorophénol 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611253 1253 Prochloraz 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611257 1257 Propiconazole 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611263 1263 Simazine 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611269 1269 Terbutryne 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611272 1272 Tétrachloroéthylène 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611286 1286 Trichloroéthylène 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611288 1288 Triclopyr 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611289 1289 Trifluraline 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611333 1333 Carbétamide 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611335 1335 Ammonium 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611339 1339 Nitrites 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611359 1359 Cyprodinil 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611362 1362 Borel 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611369 1369 Arsenic 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611376 1376 Antimoine 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611385 1385 Sélénium 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611406 1406 Lénacile 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611414 1414 Propyzamide 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611432 1432 Pyriméthanil 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611464 1464 Chlorfenvinphos 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611474 1474 Chlorprophame 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611480 1480 Dicamba 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611506 1506 Glyphosate 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611526 1526 Glufosinate 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611528 1528 Pirimicarbel 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611660 1660 Tetraconazole 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611661 1661 Tébutame 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611662 1662 Sulcotriolone 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611666 1666 Oxadixyl 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611667 1667 Oxadiazon 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611670 1670 Métazachlore 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611672 1672 Isosabén 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611678 1678 Diméthénamide 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611680 1680 Cyproconazole 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611694 1694 Tébuconazole 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611700 1700 Fenpropidil 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611706 1706 Métalaxy 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611712 1712 Propachlore 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611744 1744 Epiconazole 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611796 1796 Métaldéhyde 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611814 1814 Diflufenicanil 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611877 1877 Imidaclopride 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611882 1882 Nicosulfuron 2 <	seuil	dc
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611887 1887 Pencycuron 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611903 1903 Acétochlore 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611907 1907 AMPA 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611911 1911 Imazaméthabenz-méthyl 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611912 1912 Métosulame 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611929 1929 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthyl-uree 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611930 1930 3,4-dichlorophénylurée 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611940 1940 Thiaflumide 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611945 1945 Isoxaflutole 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030611951 1951 AZOXYSTROBINE 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030612012 2012 Amidosulfuron 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030612076 2076 Mésotriolone 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030612547 2547 Fluroxypyr-meptyl 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030612738 2738 Desméthylisoproturon 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030613283 3283 2-Chloro-N-(2,6-diéthylphényl)acetamide 2 <	seuil	de
unique 23/09/2014	10:00:00 00097085 0352001030615526 5526 Boscalid 2 <	seuil	de
unique 21/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811083 1083 Chlorpyrifos-éthyl 2 <	seuil	de
unique 21/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811092 1092 Prosulfocarbe 2 <	seuil	de
unique 21/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811101 1101 Alachlore 2 <	seuil	de
unique 21/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811103 1103 Aldrine 2 <	seuil	de
unique 21/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811105 1105 Aminotriazole 2 <	seuil	de
unique 21/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811113 1113 Bentazone 2 <	seuil	de
unique 21/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811125 1125 Bromoxynil 2 <	seuil	de
unique 21/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811129 1129 Carbendazime 2 <	seuil	de
unique 21/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811130 1130 Carbofuran 2 <	seuil	de
unique 21/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811136 1136 Chlortoluron 2 <	seuil	de
unique 21/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811141 1141 2,4-D 2 <	seuil	de

unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811169 1169 Dichlorprop 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811173 1173 Dieldrine 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811184 1184 Ethofumésate 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811197 1197 Heptachlore 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811199 1199 Hexachlorobenzène 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811205 1205 Ioxynil 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811206 1206 prodione 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811208 1208 Isoproturon 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811209 1209 Linuron 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811212 1212 2,4-MCPA 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811214 1214 Mécoprop 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811216 1216 Méthabenzthiazuron 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811225 1225 Métribuzine 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811234 1234 Pendiméthaline 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811235 1235 Pentachlorophénol 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811253 1253 Prochloraz 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811257 1257 Propiconazole 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811263 1263 Simazine 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811268 1268 Terbutylazine 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811269 1269 Terbutryne 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811272 1272 Tétrachloroéthylène 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811286 1286 Trichloroéthylène 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811288 1288 Triclopyr 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811289 1289 Trifluraline 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811333 1333 Carbétamide 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811335 1335 Ammonium 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811339 1339 Nitrites 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811359 1359 Cyprodinil 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811362 1362 Bore 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811369 1369 Arsenic 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811376 1376 Antimoine 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811385 1385 Séliénium 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811406 1406 Énécile 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811414 1414 Propyzamide 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811432 1432 Pyriméthanol 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811464 1464 Chlorfenvinphos 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811474 1474 Chlorprophame 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811480 1480 Dicamba 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811506 1506 Glyphosate 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811526 1526 Glufosinate 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811528 1528 Pirimicarbe 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811652 1652 Hexachlorobutadiène 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811660 1660 Tetraconazole 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811661 1661 Tébutame 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811662 1662 Sulcotrione 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811666 1666 Oxadixyl 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811667 1667 Oxadiazon 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811670 1670 Métazachlore 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811672 1672 Isoxaben 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811678 1678 Diméthénamide 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811680 1680 Cyproconazole 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811694 1694 Tébuconazole 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811700 1700 Fenpropidine 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811706 1706 Métalaxyl 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811712 1712 Propachlore 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811744 1744 Epoconazole 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811796 1796 Métaldéhyde 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811814 1814 Diflufenicanil 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811877 1877 Imidaclopride 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811882 1882 Nicosulfuron 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811887 1887 Pencycuron 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811903 1903 Acétochlore 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811907 1907 AMPA 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811911 1911 Mazaméthabenz-méthyl 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811912 1912 Métosulame 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811929 1929 1-(3,4-dichlorophenyl)-3-méthyl-urée 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811930 1930 3,4-dichlorophénylurée 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811940 1940 Thiaflumide 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811945 1945 Isoxaflotole 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100811951 1951 AZOXYSTROBINE 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100812012 2012 Amidosulfuron 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100812076 2076 Mésotrione 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100812547 2547 Fluroxypyr-meptyl 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100812738 2738 Desméthylisoproturon 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100813283 3283 2-Chloro-N-(2,6-diéthylphényl)acetamide 2 <	seuil	de
unique 2 1/01/2016	13:28:00 00104048 0352001100815526 5526 Boscalid 2 <	seuil	de

↳ *Synthèse, sur la période 2014-2018, du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé sur le réservoir de Mernel et en sortie de station.*

En sortie du réservoir de Mernel (35)						
Date	pH (upH)	TH (°F)	TAC (°F)	Equilibre Calcocarbonique *	pH à l'équilibre (°F)	
17/04/2014	7,6	16,9	10,9	4	7,8	
01/12/2014	7,3	17,7	10,8			
20/05/2015	7,3	15,8	9,4	4	7,9	
01/10/2015	7,5	17,7	11,4			
25/05/2016	7,5	16,2	10,1	4	7,8	
19/10/2016	7,5	18,8	12,4	2	8,3	
14/06/2017	8,4	13,6	7,1			
27/11/2017	7,6	16,4	11,5			
13/02/2018	7,7	18,7	11,0	4	8,0	
En sortie de station de Mernel (35)						
17/04/2014	7,1	17,9	11,3			

* - 0 : incrustante ; 1 : légèrement incrustante ; 2 : à l'équilibre ; 3 : légèrement agressive ; 4 : agressive .

Synthèse de la qualité de l'eau traitée (données ARS).

↳ *Synthèse, sur la période avril 2014 - avril 2019,
du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence
Régionale de Santé sur l'eau distribuée au sein de
l'entité « Maure-Mernel ».*

Contrôle sanitaire - ARS 35 - Eau distribuée

Date	Conformité bactériologique	Conformité physico-chimique	Respect des références qualité	Equilibre Calcocarbonique	Remarque
9 avril 2019	oui	oui			
26 mars 2019	oui	oui			
13 mars 2019	oui	oui			
26 février 2019	oui	oui			
29 janvier 2019	oui	oui			
17 janvier 2019	oui	oui			
26 décembre 2018	oui	oui			
5 décembre 2018	oui	oui			
21 novembre 2018	oui	oui			
8 octobre 2018	oui	oui			
27 septembre 2018	oui	oui			
29 août 2018	oui	oui			
29 août 2018	oui	oui			
11 juillet 2018	oui	oui			
25 juin 2018	oui	oui			
28 mai 2018	oui	oui			
9 avril 2018	oui	oui			
27 mars 2018	oui	oui			
26 février 2018	oui	oui			
13 février 2018	oui	oui			
29 janvier 2018	oui	oui			
24 janvier 2018	oui	oui			
21 décembre 2017	oui	oui			
12 décembre 2017	oui	oui			
27 novembre 2017	oui	oui			
27 novembre 2017	oui	oui			
27 novembre 2017	oui	oui			
11 octobre 2017	oui	oui			
25 septembre 2017	oui	oui			
30 août 2017	oui	oui			
31 juillet 2017	oui	oui			
27 juin 2017	oui	oui			
14 juin 2017	oui	oui			
29 mai 2017	oui	oui			
24 avril 2017	oui	oui			
16 mars 2017	oui	oui			
28 février 2017	oui	oui			
18 janvier 2017	oui	oui			
11 janvier 2017	oui	oui			
8 décembre 2016	oui	oui			
16 novembre 2016	oui	oui			
19 octobre 2016	oui	oui			
19 octobre 2016	oui	oui			
19 octobre 2016	oui	oui			
19 septembre 2016	oui	oui			
3 août 2016	oui	oui			
6 juillet 2016	oui	oui			
28 juin 2016	oui	oui			
25 mai 2016	oui	oui			
10 mai 2016	oui	oui			
18 avril 2016	oui	oui			
14 mars 2016	oui	oui			
9 mars 2016	oui	oui			
23 février 2016	oui	oui			
20 janvier 2016	oui	oui			
30 décembre 2015	oui	oui			
9 novembre 2015	oui	oui			
12 octobre 2015	oui	oui			
1 octobre 2015	oui	oui			
24 septembre 2015	oui	oui			
7 septembre 2015	oui	oui			
26 août 2015	oui	oui			
22 juillet 2015	oui	oui			
1 juin 2015	oui	oui			
20 mai 2015	oui	oui			
21 mai 2015	oui	oui			
22 avril 2015	oui	oui			
25 mars 2015	oui	oui			
25 février 2015	oui	oui			
2 février 2015	oui	oui			
27 janvier 2015	oui	oui			
9 décembre 2014	oui	oui			
1 décembre 2014	oui	oui			
12 novembre 2014	oui	oui			
14 octobre 2014	oui	oui			
23 septembre 2014	oui	oui			
23 septembre 2014	oui	oui			
13 août 2014	oui	oui			
23 juillet 2014	oui	oui			
19 juin 2014	oui	oui			
13 mai 2014	oui	oui			
17 avril 2014	oui	oui			
3 avril 2014	oui	oui			

Prélèvements : Meure-Mernel, Brulais, La Chapelle-Boueix, Combléssac, Mernal, Val d'Anast et Maure de Bétagne.

Annexe 15

***Quantitatif des produits utilisés
au niveau de la filière de
traitement, plan de détail et
fiches signalétiques des
produits utilisés.***

Station d'eau potable de Mernel

Consommation des réactifs

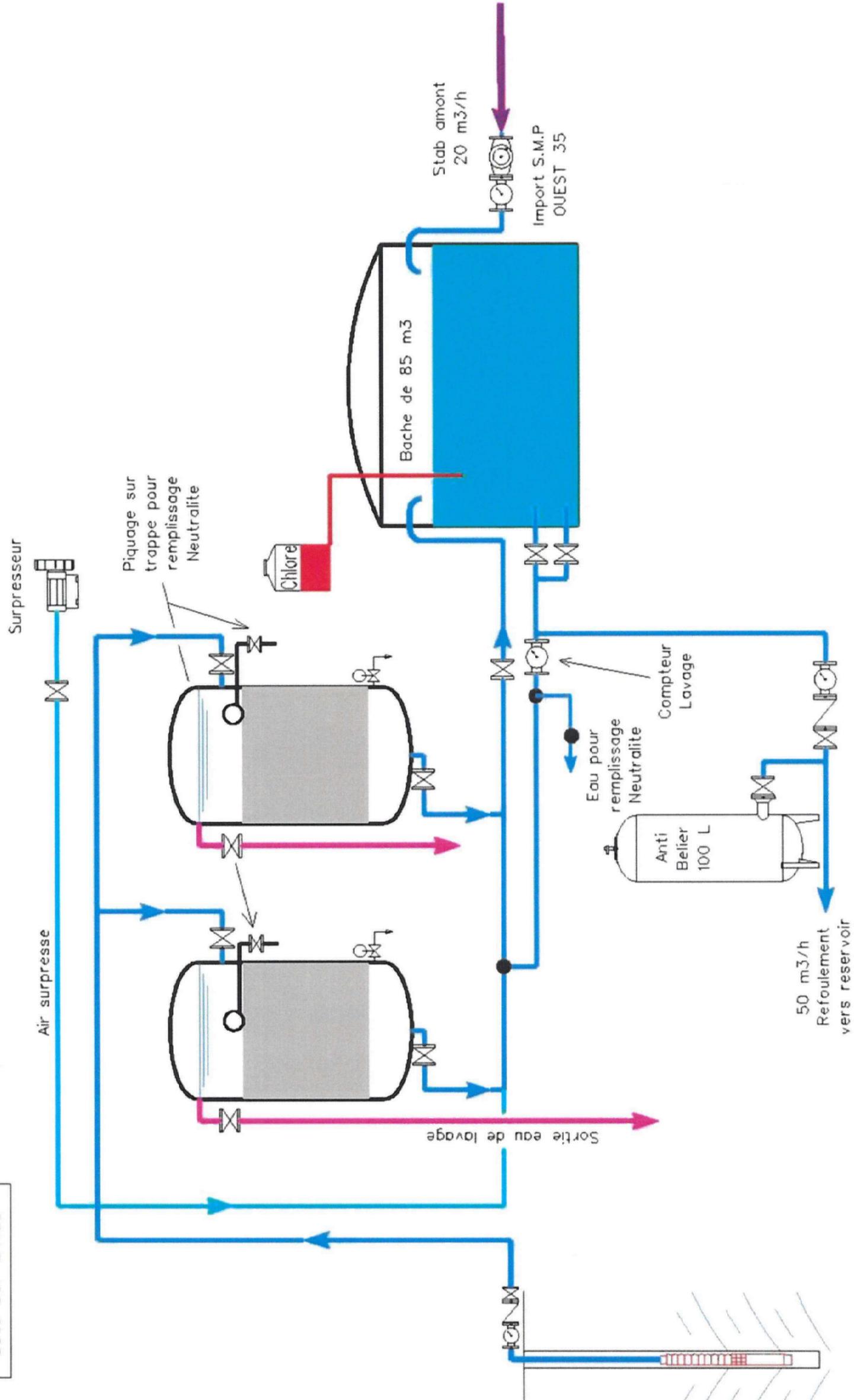
Année	Réactifs	
	Javel (en kg)	Carbonate de calcium (en kg)
2015	1300	14400
2016	820	13200
2017	860	14400



CENTRE LLE ET VILANE
Z.A. Avenue des Plaines
B.P. 28
35 310 MORDELLES
Tel: 02.99.85.12.12

Departement d'Ille et Vilaine
S.I.E. de MAIRE DE BRETAGNE - MERNEL
Commune de MERNEL
STATION DE PRODUCTION DE MERNEL

Reseau : A.E.P.
Format :
Planche : 1/ 1
Date : 16/03/09
Control : 350400



Volume : 85 m³
Cote TP : 56.00
Cote Rad : 53.87
Cote Sol : 54.65



Omya International AG
P.O. Box 335
CH-4665 Oftringen

+41 62 789 29 29
+41 62 789 20 77

www.omya.com

Filtracarb® 1.5-2.5 - SB

SITE: SAINT BEAT (31), France

DESCRIPTION DU PRODUIT: Carbonate de calcium naturel provenant d'un marbre Pyrénéen. Spécialement adapté pour le traitement des eaux potables. Conforme à la norme EN 1018.

COMPOSITION DU PRODUIT:	CaCO ₃	98	%
	MgCO ₃	0.7	%
	Insolubles HCl	0.7	%

CARACTERISTIQUES TYPES DU PRODUIT:	Granulométrie:		
	· Particules > 2.5 mm (Analyse au tamis)	1	%
	· Particules < 1.25 mm (Analyse au tamis)	2	%

CARACTERISTIQUES GENERALES DU PRODUIT:	Densité apparente non-tassée (Omya LTM 001)	1.4	g/ml
--	---	-----	------

APPLICATIONS PRINCIPALES: Traitement des eaux destinées à la consommation humaine:
Neutralisation et minéralisation des eaux par percolation sur lit de carbonate de calcium
Evite la corrosion des réseaux
Elimination du Fer et du Manganèse

CONDITIONNEMENT STANDARD:

- VRAC
- SAC (papier) de 25 kg sur palette
- CONTENEUR SOUPLE sur palette

Les informations contenues dans cette fiche technique ne concernent que le matériel spécifique mentionné et ne concernent pas l'utilisation conjointement avec tout autre matériel ou dans tout procédé. Les informations fournies dans le présent document se basent sur des données techniques qui, à la connaissance de Omya, sont fiables, toutefois Omya ne fournit aucune garantie de complétude ou d'exactitude de ces informations, et Omya n'assume aucune responsabilité résultant de leur utilisation ou vis-à-vis de toutes réclamations, pertes ou dommages subis par une tierce partie. Toute personne recevant ces informations doit exercer son jugement propre en ce qui concerne leur utilisation appropriée et il incombe à l'utilisateur d'évaluer si le matériel convient (y compris en matière de sécurité) pour un usage particulier avant d'en faire usage.

édition : 02.07.2014
Product Information :
S08.03.01_FR_CORP\FRSB
I31835_02_F
version : 4



HYPOCHLORITE SODIUM 13% CHLOR BA50139

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour: 03/04/2012

Remplace la fiche : 18/07/2011

Indice de révision : 09

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Substance
 Nom : HYPOCHLORITE SODIUM 13% CHLOR
 N° Index UE : 017-011-00-1
 N° CE (EINECS) : 231-668-3
 N° CAS : 7681-52-9
 N° d'enregistrement REACH : 01-2119488154-34
 Code de produit : BA50139
 Formule brute : NaClO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle
 Utilisation de la substance/préparation : Agent de blanchiment, Formulation, Oxydant, Traitement d'eaux potables, industrielles, résiduaires, Agent désinfectant, Biocide

1.2.2. Usages déconseillés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

QUARON
 BP 89152
 35091 RENNES CEDEX 9
 Tel. : +33 (0)2 99 29 46 00
fds-quaronfrance@quaron.com - www.quaron.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Num. d'appel d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 (0)3 83 32 36 36
FRANCE	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]

Met. Corr. 1 H290
 Skin Corr. 1B H314
 Aquatic Acute 1 H400
 STOT SE 3 H335

Texte intégral des phrases H et EUH, voir paragraphe 16.

2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

C; R34
 R31
 N; R50
 Xi; R37

Texte intégral des phrases R, voir paragraphe 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP :



GHS05

GHS07

GHS09

CLP Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger (Phrases H) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence (Phrases P) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.

HYPOCHLORITE SODIUM 13% CHLOR

BA50139

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/04/2012

Remplace la fiche du : 18/07/2011

Indice de révision : 09

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations internationales/nationales/régionales/locales

Mentions de danger complémentaires : EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
Hypochlorite de sodium, solution	(N° CAS) 7681-52-9 (N° CE (EINECS)) 231-668-3 (N° Index UE) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	13	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 STOT SE 3, H335
Chlorate de sodium	(N° CAS) 7775-09-9 (N° CE (EINECS)) 231-887-4 (N° Index UE) 017-005-00-9	<= 5	Ox. Sol. 1, H271 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 2, H411
Hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE (EINECS)) 215-185-5 (N° Index UE) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	<= 1,8	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
Carbonate de sodium	(N° CAS) 497-19-8 (N° CE (EINECS)) 207-838-8 (N° Index UE) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19	<= 1,6	Eye Irrit. 2, H319
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hypochlorite de sodium, solution	(N° CAS) 7681-52-9 (N° CE (EINECS)) 231-668-3 (N° Index UE) 017-011-00-1 (N° REACH) 01-2119488154-34	13	C; R34 R31 N; R50 Xi; R37
Chlorate de sodium	(N° CAS) 7775-09-9 (N° CE (EINECS)) 231-887-4 (N° Index UE) 017-005-00-9	<= 5	O; R9 Xn; R22 N; R51/53
Hydroxyde de sodium	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE (EINECS)) 215-185-5 (N° Index UE) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	<= 1,8	C; R35
Carbonate de sodium	(N° CAS) 497-19-8 (N° CE (EINECS)) 207-838-8 (N° Index UE) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19	<= 1,6	Xi; R36

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir paragraphe 16.

Informations complémentaires : % donné en % de Chlore actif

3.2. Mélanges

Non applicable

4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours : INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.
- Après inhalation : Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos. Éviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène (par une personne autorisée). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
- Après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.
- Après contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Alerter les services d'urgences et consulter un ophtalmologiste.
- Après ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR, à cause des effets corrosifs. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne donnez rien à boire. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Corrosif pour les voies respiratoires. Toux. Difficultés respiratoires. Risque d'œdème pulmonaire. Saignements de nez. Bronchite chronique.

HYPOCHLORITE SODIUM 13% CHLOR**BA50139****Fiche de données de sécurité**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/04/2012

Remplace la fiche du : 18/07/2011

Indice de révision : 09

- contact avec la peau : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures. Rougeurs, douleur. Gonflement des tissus.
- contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Rougeurs, douleur. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement.
- Ingestion : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge. Danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. En cas d'ingestion : Irritation digestive, douleur abdominale, nausée, vomissement, diarrhée. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation d'eau. Dioxyde de carbone. Tous les agents d'extinction sont utilisables.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Incombustible mais favorise la combustion d'autres substances. Sous l'échauffement, peut libérer des gaz/vapeurs toxiques et corrosifs. La déshydratation thermique du solide peut conduire à une décomposition exothermique violente.
- Réactions dangereuses : Réagit violemment avec : Acides. avec formation de dioxyde de chlore (ClO₂). Métaux. Ammoniaque.
- Mesures générales : Non combustible. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux.
- Equipements de protection particuliers des pompiers : Vêtements de protection;Appareil respiratoire autonome.
- Autres informations : Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****6.1.1. Pour les non-secouristes**

- Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation des vapeurs.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Equipement individuel : équipement complet de protection étanche, appareil de protection respiratoire isolant autonome.
- Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible sans risque pour le personnel.
- Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Remédier aux épandages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur et terminer ensuite avec un absorbant chimique sec. Sable. Terre. Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Diluer les résidus et rincer. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet.
- Autres informations : Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

HYPOCHLORITE SODIUM 13% CHLOR**BA50139**

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/04/2012

Remplace la fiche du : 18/07/2011

Indice de révision : 09

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : NE JAMAIS verser d'eau dans le produit mais TOUJOURS le produit dans l'eau. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols. Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuvette de retenue sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Des rince-yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité de toute zone comportant des risques d'exposition.

Conditions de stockage : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Chaleur.

Produits incompatibles : Combustibles. Acides. Bases. Agents réducteurs.

Matériaux incompatibles : Métaux. Ne pas utiliser d'aluminium, de fer ou de cuivre dans les systèmes d'alimentation ou de stockage. acier.

Température de stockage : 15 - 25 °C recommandé

Stockage en commun : Ne pas mettre en contact avec des acides.

Matériaux d'emballage : Matériaux recommandés pour les récipients. Acier ébonité. PVC. PE. Polyester. Verre brun.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)		
France	VLE (mg/m ³)	1,5 mg/m ³ (chlore)
France	VLE (ppm)	0,5 ppm (chlore)
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	VME (mg/m ³)	2 mg/m ³
Carbonate de sodium (497-19-8)		
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³ pour les poussières totales. VME = 5 mg/m ³ pour les poussières alvéolaires

8.1.1 DNEL (Derived No Effect Level)

Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux, Effets systémiques	1,55 mg/m ³
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Court Terme	Effets locaux, Effets systémiques	3,1 mg/m ³
DNEL Travailleur : Voie cutanée - Exposition à Long Terme	Effets locaux	0,5 %
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets locaux	1 mg/m ³

8.1.2 PNEC (Previsible None Effect Concentration)

Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)	
PNEC eau douce	0,00021 mg/l
PNEC eau de mer	0,000042 mg/l
PNEC station d'épuration	0,03 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Hygiène industrielle : Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

HYPOCHLORITE SODIUM 13% CHLOR**BA50139****Fiche de données de sécurité**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/04/2012

Remplace la fiche du : 18/07/2011

Indice de révision : 09

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de protection. Vêtements résistant à la corrosion. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.



Vêtements de protection - sélection du matériau : Exemple : Néoprène. PVC. La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

- protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- protection des yeux : Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

- protection de la peau : Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

- protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser une protection respiratoire combinée type. B. P2. En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Risques thermiques : En cas de décomposition thermique, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Liquide

Aspect : Liquide.

Poids moléculaire : 74,5 g/mol

Couleur : Jaunâtre. Jaune à vert.

Odeur : Chlore. Piquant(e).

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : > 12,5 (à 20°C).

Point de fusion : -28,9 °C

Point de solidification : -6 - -16 °C (cristallisation sans amorçage)

Point d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Limites explosives : Aucune donnée disponible

Pression de la vapeur : 2,5 kPa (20°C)

Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité : 1,15 - 1,24 g/cm³ (20°C)

Densité relative, gaz (air=1) : 2,6

Solubilité : Soluble dans l'eau.
Eau: 1 mg/l

Log P octanol / eau à 20°C : 34,2 (20°C)

Temp. d'autoinflammation : Aucune donnée disponible

Point de décomposition : 40 °C (libération de chlore)

Viscosité : dynamique: 6,4 mPa.s (20°C)

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**Réagit violemment avec : Acides. avec formation de dioxyde de chlore (ClO₂). Métaux. Ammoniaque.**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales. L'extrait de javel se décompose lentement à température ambiante avec formation de chlorure de sodium et libération d'oxygène. Cette décomposition est accélérée en cas d'élévation de température, d'exposition à la lumière ou en présence d'impuretés. A 15°C, perte de 1/6 de l'efficacité en 3 mois, une augmentation de 5°C double la vitesse de décomposition.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

HYPOCHLORITE SODIUM 13% CHLOR**BA50139**

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/04/2012

Remplace la fiche du : 18/07/2011

Indice de révision : 09

10.4. Conditions à éviter

Eviter chaleur, étincelles, flamme nue. Rayons directs du soleil. Gel. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Matières combustibles. Métaux. Les sels métalliques. Agents réducteurs. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère: Chlore. Oxygène pur. Chlorates.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Corrosion et irritation de la peau : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)	
Administration orale (rat) DL50	> 2000 mg/kg
Administration cutanée (rat) DL50	> 2000 mg/kg
Inhalation (rat) CL50	> 10,5 mg/kg
Chlorate de sodium (7775-09-9)	
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Administration cutanée (lapin) DL50	1350 mg/kg
Carbonate de sodium (497-19-8)	
Administration orale (rat) DL50	2800 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50	> 2000 mg/kg
Inhalation (rat) CL50	2300 mg/m ³

Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles :
 Cancérogénicité : Estimé non cancérogène.
 Mutagenicité : Non mutagène.
 Evaluation de la toxicité pour la reproduction : Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

- Effets sur l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 Ecologie - air : Mobilité dans l'air: le produit est non volatil.
 - sur l'eau : Complètement soluble dans l'eau.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CL50-96 h - poisson (<i>Onchorhynchus mykiss</i>)	45,4 mg/l
Carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50-96 h - poisson (<i>Bluegill Sunfish</i>)	300 (300 - 320) mg/l
CE50-48 h - Daphnies	200 (200 - 227) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable. Dégradabilité abiotique : Photolyse directe, dégradation significative en chlorures et chlorates.
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.
Carbonate de sodium (497-19-8)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)	
Log P octanol / eau à 20°C	-3,42 (20°C)
Potentiel de bioaccumulation	Non applicable.
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Non applicable.

HYPOCHLORITE SODIUM 13% CHLOR**BA50139**

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/04/2012

Remplace la fiche du : 18/07/2011

Indice de révision : 09

Carbonate de sodium (497-19-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Hypochlorite de sodium, solution (7681-52-9)	
Tension superficielle [N/m]	82,4 mN/m
Log Koc	1,12
- sur le sol	Produit s'infiltrant facilement dans le sol.

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
- sur le sol	Produit s'infiltrant facilement dans le sol.

Carbonate de sodium (497-19-8)	
- sur le sol	Produit s'infiltrant facilement dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes de traitement des déchets : Dégradation du produit par réduction à l'hyposulfite, eau oxygénée, etc. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations d'évacuation des eaux usées : Ne pas déverser à l'égout.

Recommandations d'élimination des emballages : L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur. Décontamination/nettoyage : Lavage à l'eau. Neutraliser les eaux de lavage avant rejet.

Indications complémentaires : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° UN : 1791

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : HYPOCHLORITE EN SOLUTION

Description document de transport : UN 1791 HYPOCHLORITE EN SOLUTION, 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe : 8 - Matières corrosives

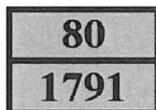
Danger n° (code Kemler) : 80

Code de classification : C9

Étiquetage transport : 8 - Matières corrosives



Panneaux oranges :

**14.3.1. Transport par voie terrestre**

Code de restriction concernant les tunnels : E

14.3.2. Transport maritime

Numéro EmS (1) : F-A,S-B

14.3.3. Transport aérien

Instructions emballage (avion cargo) : 821 60L

Instructions emballage (avion passagers) : 819 5L

HYPOCHLORITE SODIUM 13% CHLOR

BA50139

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/04/2012

Remplace la fiche du : 18/07/2011

Indice de révision : 09

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'Emballage : II

14.5. Risques environnementaux

Polluant marin (IMDG) : Oui
 Dangereux pour l'environnement : Oui



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient pas de substance (SVHC) candidate REACH

Règlement Européen CE/689/2008 relatif aux exportations et importations de produits chimiques dangereux

Pas d'informations disponibles

15.1.2. Directives nationales

Maladies professionnelles selon le Code de la Sécurité Sociale

RG 65 - Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) selon le Code de l'Environnement

No ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) selon le Code de l'Environnement Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
1172.text	Dangereux pour l'environnement -A-, très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
1172.1	1. Supérieure ou égale à 200 t	AS	3
1172.2	2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t	AS	1
1172.3	3. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	DC	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Sources des données utilisées : Fiche toxicologique INRS N° 157 : Eaux et extraits de Javel, Hypochlorite de sodium en solution.

Autres données : texte intégral des mentions R, H et EUH

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (Orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger aiguë Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour l'environnement aquatique - Risques chroniques Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/Irritation Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1
Ox. Sol. 1	Matières solides comburantes Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

HYPOCHLORITE SODIUM 13% CHLOR**BA50139****Fiche de données de sécurité**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise à jour : 03/04/2012

Remplace la fiche du : 18/07/2011

Indice de révision : 09

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R31	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R34	Provoque des brûlures
R35	Provoque de graves brûlures
R36	Irritant pour les yeux.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R9	Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Chapitres modifiés

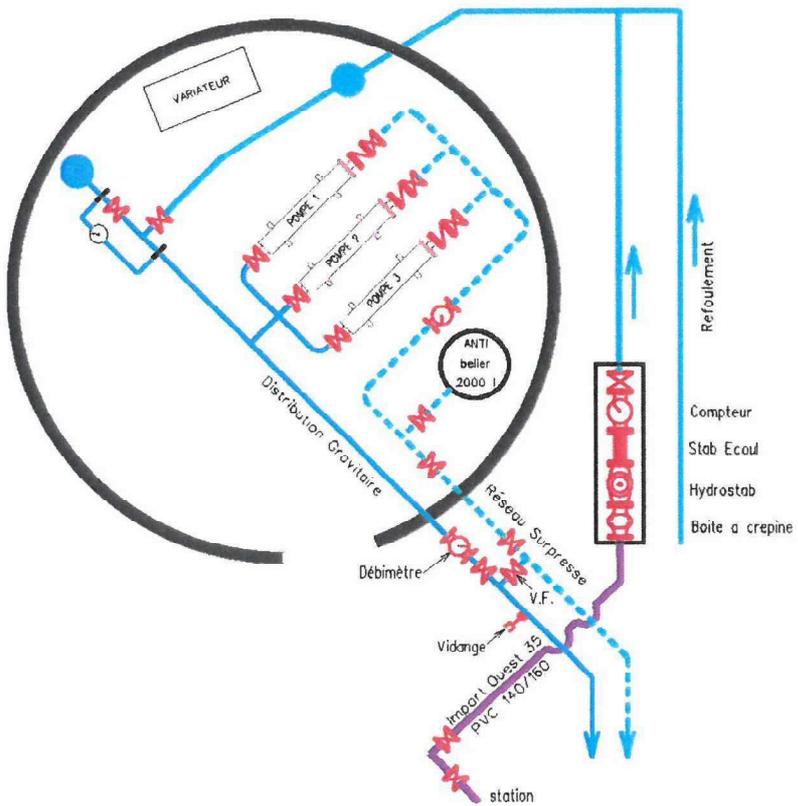
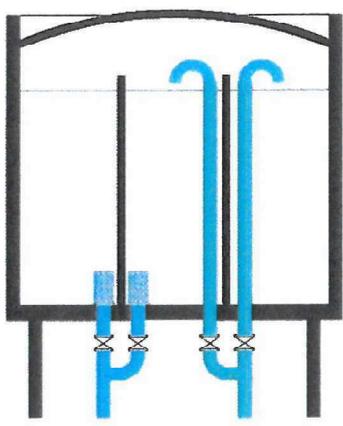
: 01. 14.

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Annexe 16

***Schémas conceptuels des
réservoirs de Mernel et des
Brulais et du surpresseur de
Bel-Air, en la Chapelle-Bouëxic.***

Volume : 400 m³
 Cote TP : 111.12
 Cote Rad : 106.62
 Cote Sol : 85.12



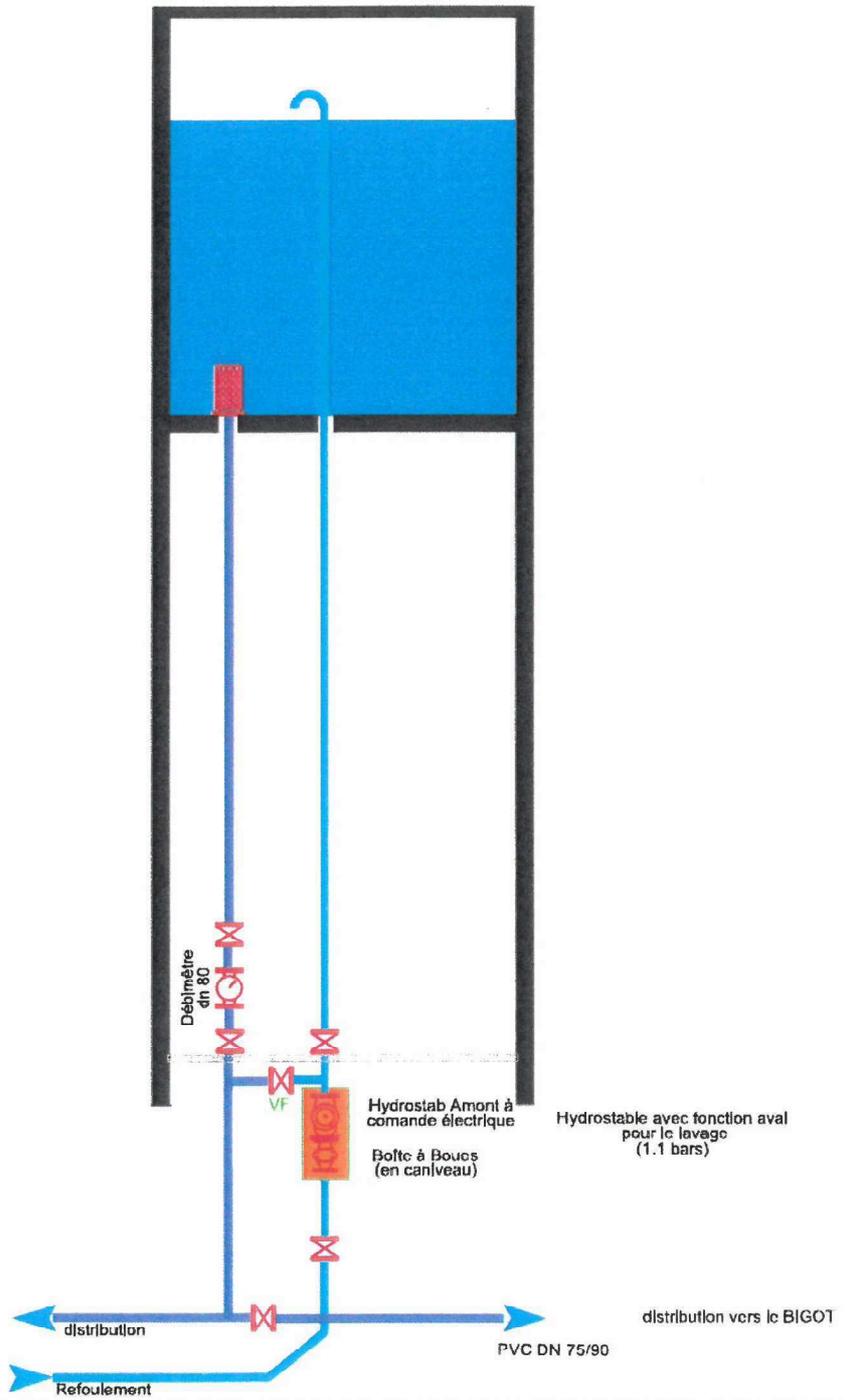
CENTRE ILE ET VILAINE
 Z.A. Avenue des Platanes
 B.P 28
 35 310 MORDELLES
 Tel: 02.99.85.12.12

Departement d'île et vilaine
S.I.E. de MAURE DE BRETAGNE / MERHEL
 Commune de MERHEL
RESERVOIR DE BRANLEIX

Reseau : A.E.P.
 Format : A4
 Planche : 1/ 1
 Date : 23/03/09
 Contrat : 350400

RESERVOIR DE BRULAIS

Volume : 150 m³
 Cote TP : 98,75
 Cote Rad : 93,65
 Cote Sol : 87,50

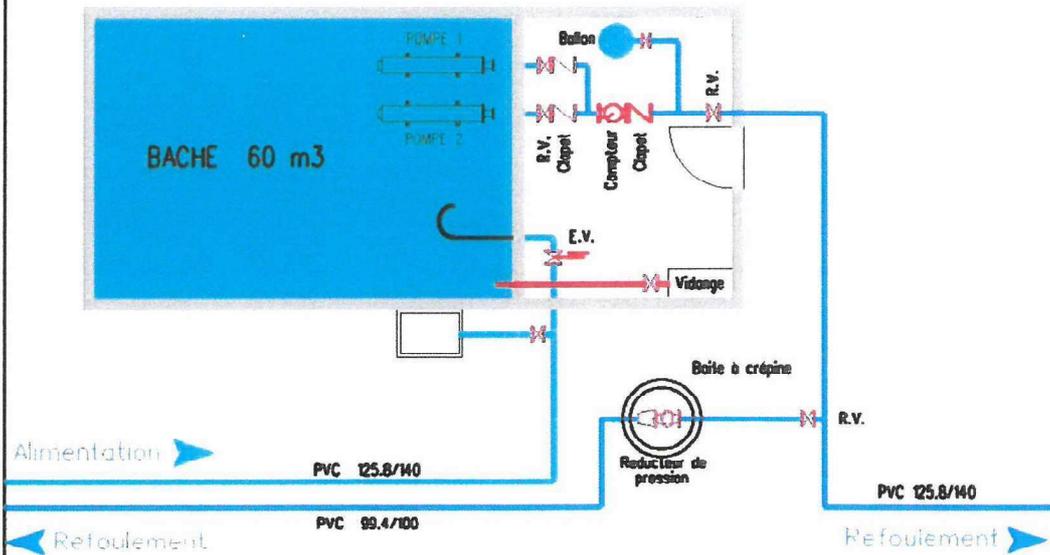


CENTRE LOIRE & VILAINE
 Z.A. Avenue des Perrières
 26 Route de Chavagne
 35 310 MORDELLES
 Tel: 02.99.26.57.00

Département d'Ille et Vilaine
 S.I.E. de MAURE DE BRETAGNE / MERNEL
 Commune de BRULAIS
 RESERVOIR DE BRULAIS

Réseau : A.E.P.
Format : A4
Planche : 1/1
Date : 04/04/14
Contrat : 350400

Volume : 60 m³
 Cote TP :
 Cote Rad :
 Cote Sol :



CENTRE ILE ET VILAINE
 Z.A. Avenue des Piatanes
 B.P 28
 35 310 MORDELLES
 Tel: 02.99.85.12.12

Departement d'île et vilaine
 S.I.E. de MAURE DE BRETAGNE - MERHEL
 Commune de LA CHAPELLE BOUEIXC
 STATION DE SURPRESSION DE BEL AIR

Reseau : A.E.P.
Format : A4
Planche : 1/ 1
Date : 16/03/09
Contrat : 350400

Annexe 17

***Cheminement de l'eau traitée
autour du secteur de Mernel.***

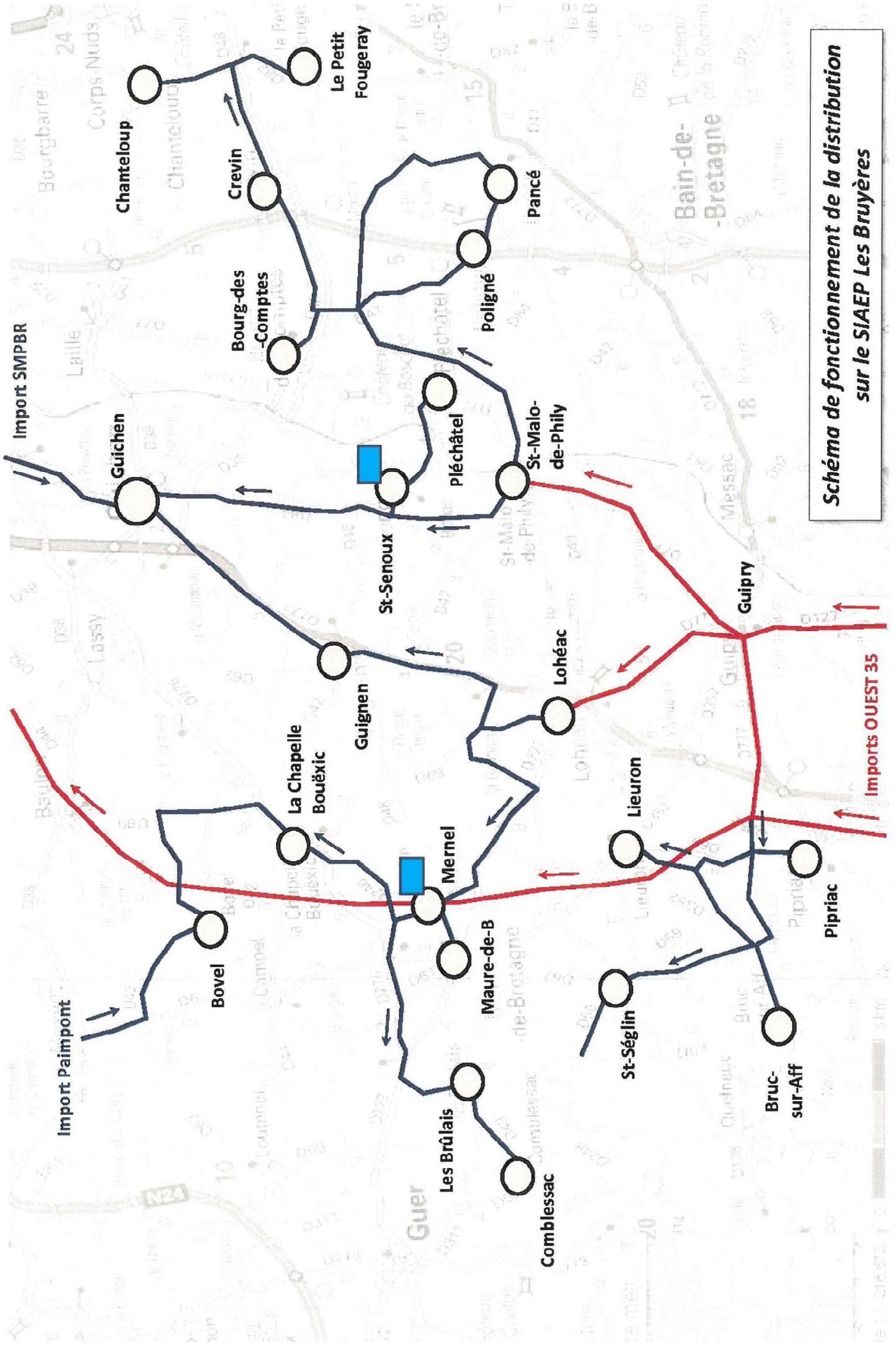


Schéma de fonctionnement de la distribution sur le SIAEP Les Bruyères

	2016 (m3)	2017 (m3)	Moyenne (m3)	Volume jour moyen (m3)	Pourcent
Production	151580	137225	144403	396	46%
Importation	154541	179920	167231	458	54%
dont SMP Ouest 35	95900	116869	106385	291	34%
dont SIE de Paimpont	27471	28108	27790	76	9%
dont SIE des Bruyères	31170	34943	33057	91	11%
Distribution	306121	317145	311633	854	
dont import vers station	22700	24120	23410	64	8%

Production, Importation et distribution de la collectivité.